

**Convention-cadre sur les
changements climatiques**Distr. générale
25 août 2010
Français
Original: anglais**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Rapport de la trente-deuxième session de l'Organe
subsidiaire de mise en œuvre**

Tenue à Bonn du 31 mai au 9 juin 2010

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–2	5
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–6	5
A. Adoption de l'ordre du jour	3–4	5
B. Organisation des travaux de la session	5–6	7
III. Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Point 3 de l'ordre du jour)	7–15	7
A. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2007	7–9	7
B. État de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales.....	10–12	8
C. Date de présentation des sixièmes communications nationales.....	13-15	8
IV. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Point 4 de l'ordre du jour)	16–43	8
A. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	16–24	8
B. Point de l'ordre du jour laissé en suspens.....		9
C. Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention.....	25–28	10
D. Fourniture d'un appui financier et technique.....	29–43	10
V. Mécanisme financier de la Convention (Point 5 de l'ordre du jour).....	44–59	12
A. Quatrième examen du mécanisme financier	44–49	12

B.	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial	50–55	13
C.	Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques	56–59	13
VI.	Article 6 de la Convention (Point 6 de la Convention)	60–69	14
VII.	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (Point 7 de l'ordre du jour)	70–91	15
A.	Bilan de l'application de la décision 1/CP.10.....	70–74	15
B.	Questions concernant les pays les moins avancés	75–91	15
VIII.	Mise au point et transfert de technologies (Point 8 de l'ordre du jour).....	92–102	17
IX.	Renforcement des capacités au titre de la Convention (Point 9 de l'ordre du jour)	103–106	19
X.	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour)	107–110	19
XI.	Examen du Fonds pour l'adaptation (Point 11 de l'ordre du jour).....	111–118	20
XII.	Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto (Point 12 de l'ordre du jour)	119–123	21
XIII.	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto (Point 13 de l'ordre du jour).....	124–126	21
XIV.	Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions (Point 14 de l'ordre du jour)	127–128	22
XV.	Proposition d'amendement à apporter à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan (Point 15 de l'ordre du jour)	129–138	22
XVI.	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales (Point 16 de l'ordre du jour)	139–168	24
A.	Seizième session de la Conférence des Parties.....	139–148	24
B.	Séries de sessions futures	149–160	25
C.	Organisation du processus intergouvernemental	161–168	27
XVII.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 17 de l'ordre du jour)	169–192	28
A.	Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011.....	169–173	28
B.	Application de l'Accord de Siège.....	174–179	29
C.	Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto	180–185	30
D.	Méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé international des transactions.....	186–192	30
XVIII.	Autres questions (Point 18 de l'ordre du jour).....	193	31
XIX.	Rapport de la session (Point 19 de l'ordre du jour).....	194	31
XX.	Clôture de la session	195–199	31

Annexes

I.	Membres du Groupe consultatif d'experts (2010-2011)	33
II.	Fourth review of the financial mechanism	34
III.	Mandat établi pour le bilan intermédiaire des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6 de la Convention	37
IV.	Text for a draft decision for consideration by the Subsidiary Body for Implementation at its thirty-third session (Implementation of the Buenos Aires programme of work on adaptation and response measures)	39
V.	Text for a draft decision for consideration by the Subsidiary Body for Implementation at its thirty-third session (Capacity-building under the Convention)	47
VI.	Text for a draft decision for consideration by the Subsidiary Body for Implementation at its thirty-third session (Capacity-building under the Kyoto Protocol)	50
VII.	Projet de mandat concernant l'examen du Fonds pour l'adaptation	52
VIII.	Text for further consideration by the Subsidiary Body for Implementation and the Subsidiary body for Scientific and Technological Advice (Matters relating to Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol)	54
IX.	Privileges and immunities for individuals serving on constituted bodies established under the Kyoto Protocol: Draft treaty arrangements developed by the Contact Group	57
X.	Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa trente-deuxième session ...	61

Additif – FCCC/SBI/2010/10/Add.1

Projet de décision soumis à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto pour adoption

Projet de décision -/CMP.6. Méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé international des transactions durant l'exercice biennal 2012-2013

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La trente-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 31 mai au 9 juin 2010.
2. Le Président du SBI, M. Robert Owen-Jones (Australie), a ouvert la session et souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a également salué M. Samuel Ortiz Basualdo (Argentine) en sa qualité de Vice-Président du SBI et M. Kadio Ahossane (Côte d'Ivoire) en sa qualité de rapporteur de cet organe.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 31 mai, le SBI a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2010/1). Des déclarations ont été faites par les représentants de dix Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom du Groupe composite, un au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), un au nom des pays les moins avancés (PMA) et un au nom du Groupe des États d'Afrique.
4. À la 2^e séance, l'ordre du jour ci-après a été adopté comme suit, le point 4 b) étant laissé en suspens:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
 3. Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2007;
 - b) État de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales;
 - c) Date de présentation des sixièmes communications nationales;
 - d) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - e) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;

- f) *Point laissé en suspens*¹;
 - g) Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention;
 - h) Fourniture d'un appui financier et technique.
4. Mécanisme financier de la Convention:
 - a) Quatrième examen du mécanisme financier;
 - b) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial;
 - c) Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques.
 5. Article 6 de la Convention.
 6. Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Bilan de l'application de la décision 1/CP.10;
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
 7. Mise au point et transfert de technologies.
 8. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
 9. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
 10. Examen du Fonds pour l'adaptation.
 11. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
 12. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto.
 13. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions.
 14. Proposition d'amendement à apporter à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan.
 15. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales:
 - a) Seizième session de la Conférence des Parties;
 - b) Sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
 - c) Séries de sessions futures;
 - d) Organisation du processus intergouvernemental.
 16. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011;
 - b) Application de l'Accord de siège;

¹ Faute de consensus pour l'inscrire à l'ordre du jour, ce point a été laissé en suspens. Sur proposition du Président, le SBI a décidé d'inscrire la question des informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention à l'ordre du jour provisoire de sa trente-troisième session.

c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto;

d) Méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé international des transactions.

17. Questions diverses.

18. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBI a examiné cette question à sa 1^{re} séance, tenue le 31 mai. Le Président a appelé l'attention des participants sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition du Président, le SBI est convenu de suivre ce programme de travail.

6. Le SBI a accepté d'admettre provisoirement en qualité d'observateurs les organisations qui en avaient fait la demande², conformément aux dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention, sans préjuger de la décision que prendrait la Conférence des Parties.

III. Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2007

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

7. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/12. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

8. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point en même temps que les points 3 b) et 3 c) dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. William Koyo Agyemang-Bonsu (Ghana) et M. Makio Miyagawa (Japon). À la 4^e séance, M. Agyemang-Bonsu a rendu compte des consultations du groupe de contact.

9. Comme le groupe n'avait pas pu s'entendre sur des conclusions sur ce sujet, le SBI a décidé, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de sa trente-troisième session.

² La liste des organisations ayant demandé à être provisoirement admises en qualité d'observateurs figure dans l'annexe du document FCCC/2010/II/OD/1.

B. État de la situation concernant la présentation et l'examen des cinquièmes communications nationales

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

10. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2010/INF.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

11. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact en même temps que les points 3 a) et 3 c) (voir ci-dessus le paragraphe 8).

12. Le groupe n'ayant pas pu s'entendre sur des conclusions sur ce sujet, le SBI a décidé, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de sa trente-troisième session.

C. Date de présentation des sixièmes communications nationales

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

13. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/INF.9. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

14. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact en même temps que les points 3 a) et 3 b) (voir ci-dessus le paragraphe 8).

15. Le groupe n'ayant pas pu s'entendre sur des conclusions sur ce sujet, le SBI a décidé, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de sa trente-troisième session. En outre, le Groupe des 77 et la Chine ont demandé qu'un point subsidiaire supplémentaire intitulé «Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention» soit inscrit à l'ordre du jour de la trente-troisième session du SBI.

IV. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

16. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2010/INF.2. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

17. À la 1^{re} séance, le Président a informé le SBI de la composition du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (voir l'annexe I) et a invité M. Eric Kamoga Mugurusi (République-Unie de Tanzanie), Président du Groupe consultatif d'experts, à faire une déclaration.

18. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner ce point en même temps que les points 4 c) et 4 d) dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Agyemang-Bonsu et M. Miyagawa. À la 4^e séance, M. Miyagawa a rendu compte des consultations du groupe de contact.

19. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³ proposées par le Président.

2. Conclusions

20. Le SBI a pris note avec satisfaction de la reconstitution du Groupe consultatif d'experts et a félicité les nouveaux membres du Groupe. Il a souligné l'importance des travaux du Groupe et a insisté sur le fait qu'il était essentiel de fournir des conseils et un appui technique aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I), y compris à celles qui n'ont pas encore achevé l'élaboration de leur communication nationale initiale, pour améliorer le processus d'établissement de leurs communications nationales.

21. Le SBI a félicité le Groupe pour les travaux qu'il avait menés à sa première réunion tenue à Bonn en mars 2010 et a accueilli avec intérêt le rapport d'activité du Groupe⁴. Le SBI a pris note avec satisfaction du programme de travail du Groupe pour 2010-2012, figurant dans ledit rapport.

22. Le SBI a encouragé les Parties visées à l'annexe II de la Convention, et les autres Parties en mesure de le faire, à fournir des ressources financières et toute aide utile sur le plan technique pour permettre au Groupe d'exécuter son programme de travail.

23. Le SBI a invité le Groupe à tenir compte, dans l'exécution de son programme de travail, des besoins actuels et futurs des Parties non visées à l'annexe I et à prendre en considération les dispositions de la Convention et les décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

24. Le SBI a pris note des deux études prévues par le Groupe dans le cadre de son programme de travail conformément aux alinéas a à c du paragraphe 2 de son cadre de référence, qui figure dans l'annexe de la décision 5/CP.15, et a invité les Parties non visées à l'annexe I à fournir au Groupe, en temps utile, les informations demandées. Il a souligné que, lors de la mise en œuvre des ateliers mentionnés dans son programme de travail, le Groupe devrait mettre l'accent sur les activités prévues à l'alinéa c du paragraphe 2 de son cadre de référence et, autant que faire se peut, sur celles prévues à l'alinéa a de ce même paragraphe⁵.

B. Point de l'ordre du jour laissé en suspens

(Point 4 b) de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

³ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.18.

⁴ FCCC/SBI/2010/INF.2.

⁵ Décision 5/CP.15, annexe.

C. Poursuite de la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 12 de la Convention

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

25. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

26. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact en même temps que les points 4 a) et 4 d) (voir ci-dessus le paragraphe 18).

27. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁶ proposées par le Président.

2. Conclusions

28. Le groupe n'ayant pas pu s'entendre sur des conclusions sur ce sujet, le SBI poursuivra l'examen de la question à sa trente-troisième session.

D. Fourniture d'un appui financier et technique

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

29. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/INF.11 et FCCC/SBI/2010/INF.3. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

30. À la 1^{re} séance, le Président a invité le représentant du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à faire une déclaration.

31. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact en même temps que les points 4 a) et 4 c) (voir ci-dessus le paragraphe 18).

32. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁷ proposées par le Président.

2. Conclusions

33. Le SBI a pris note des informations communiquées par le secrétariat du FEM au sujet de l'appui financier apporté à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I⁸.

34. Le SBI a invité le FEM à continuer de fournir des informations, en veillant à ce qu'elles soient détaillées, précises, actualisées et complètes, sur ses activités relatives à l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I⁹, y compris

⁶ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.20.

⁷ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.17.

⁸ FCCC/CP/2009/9, FCCC/SBI/2009/INF.11 et FCCC/SBI/2010/INF.3.

⁹ Décision 10/CP.2, par. 1 b).

les dates d'approbation du financement et de décaissement des fonds. Il a aussi invité le FEM à communiquer des informations sur la date approximative d'achèvement des projets de communication nationale et la date approximative de présentation des communications nationales au secrétariat, pour examen par le SBI à sa trente-troisième session.

35. Le SBI a invité le FEM à présenter des informations détaillées, précises, actualisées et complètes sur les conclusions de la dernière assemblée du FEM¹⁰ concernant les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, conformément à l'article 11 de la Convention, notamment sur les conséquences du système transparent d'allocation des ressources pour le financement des communications nationales, ainsi que sur les modalités et les procédures établies par le FEM en vue de veiller à ce que des ressources financières soient fournies, efficacement et en temps voulu, de façon à couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention.

36. Le SBI a pris note de l'annonce faite par le représentant du FEM concernant l'achèvement du cinquième cycle de reconstitution des ressources du FEM.

37. Le SBI a rappelé la demande faite au FEM par la Conférence des Parties dans ses décisions 7/CP.13 et 4/CP.14 d'aider, selon que de besoin, les Parties non visées à l'annexe I à élaborer et mettre au point les propositions de projet retenues dans leurs communications nationales conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention et au paragraphe 2 de la décision 5/CP.11. Il a invité le FEM à faire figurer dans son rapport à la Conférence des Parties à sa seizième session des informations sur les propositions de projet soumises ou approuvées.

38. Le SBI a noté que certaines Parties non visées à l'annexe I avaient exprimé des inquiétudes au sujet du mode de décaissement des fonds utilisé par les agents d'exécution du FEM pour les communications nationales et il a invité le FEM à indiquer dans le rapport qu'il présentera à la Conférence des Parties, à sa seizième session, les mesures particulières qu'il a prises pour répondre à ces inquiétudes.

39. Le SBI a encouragé le FEM, conformément à la décision 4/CP.14, à continuer de veiller en priorité à ce que des ressources financières suffisantes soient fournies pour couvrir l'intégralité des dépenses convenues que les pays en développement parties doivent engager pour s'acquitter de leurs obligations au titre du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, et pour l'élaboration des troisièmes communications nationales et, le cas échéant, de communications nationales ultérieures.

40. Le SBI a noté avec satisfaction que, en juin 2010, 23 deuxièmes communications nationales de Parties non visées à l'annexe I avaient été soumises et que 77 autres Parties non visées à l'annexe I comptaient achever leur projet de deuxième communication nationale en mars 2010 et une Partie sa troisième communication nationale d'ici à la fin de 2010.

41. Le SBI a souligné l'importance du versement en temps voulu des ressources nécessaires pour l'élaboration des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de la Convention.

42. Le SBI a pris note des préoccupations exprimées par quelques Parties non visées à l'annexe I, selon lesquelles le financement des communications nationales faisant appel à la procédure accélérée pouvait ne pas convenir à certaines Parties non visées à l'annexe I pour la mise en œuvre des activités qu'elles mènent dans le cadre du processus d'élaboration de leurs communications nationales.

¹⁰ Tenue en mai 2010.

43. Le SBI a encouragé les Parties non visées à l'annexe I à soumettre des propositions pour le financement de leurs communications nationales ultérieures avant même d'avoir achevé leur communication nationale en cours, afin d'assurer la continuité du financement. Il a insisté sur l'importance du maintien des équipes techniques nationales aux fins de l'élaboration des communications nationales.

V. Mécanisme financier de la Convention

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Quatrième examen du mécanisme financier

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

44. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2009/MISC.10 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

45. À la 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner ce point en même temps que les points 5 b) et 5 c) dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Zaheer Fakir (Afrique du Sud) et M^{me} Sandrine de Guio (France). À la 4^e séance, M^{me} de Guio a rendu compte des consultations du groupe de contact.

46. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions¹¹ proposées par le Président.

2. Conclusions

47. Le SBI a décidé de conclure l'examen des questions relevant de ce point de l'ordre du jour à sa trente-troisième session en s'appuyant sur le projet de texte figurant dans l'annexe II, en vue de recommander un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa seizième session.

48. Le SBI a pris note de la suite donnée à la demande¹² qu'il avait formulée à sa vingt-huitième session en priant le secrétariat de communiquer des informations sur l'évaluation des fonds nécessaires à la mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation par les Parties non visées à l'annexe I dans le cadre du quatrième examen du mécanisme financier par le biais d'études des aspects économiques, environnementaux et liés au développement au niveau national, auxquelles 11 Parties non visées à l'annexe I ont participé avec l'appui des Gouvernements de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique et de la Norvège.

49. Le SBI a demandé au secrétariat de rassembler les informations contenues dans les rapports sur les études concernant ces 11 pays et d'en faire la synthèse, pour examen à sa trente-troisième session.

¹¹ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.15.

¹² FCCC/SBI/2008/8, par. 30.

B. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

50. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/CP/2009/9. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de l'AOSIS.

51. À sa 4^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact en même temps que les points 5 a) et 5 c) (voir ci-dessus le paragraphe 45).

52. À la même séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions¹³ proposées par le Président.

2. Conclusions

53. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen des questions relevant de ce point de l'ordre du jour à sa trente-troisième session, en vue de recommander pour adoption par la Conférence des Parties à sa seizième session un projet de décision regroupant les résultats des délibérations au titre d'autres points de l'ordre du jour pertinents, ainsi que toutes directives fondées notamment sur le rapport du FEM, entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, qui sera présenté à la Conférence des Parties à sa seizième session.

54. Le SBI a invité le FEM à donner dans son rapport à la seizième session de la Conférence des Parties une information sur le résultat de son cinquième cycle de reconstitution des ressources.

55. Le SBI a en outre invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant le 20 septembre 2010, leurs vues concernant les éléments à prendre en considération dans l'élaboration de directives à l'intention du FEM, et il a prié le secrétariat de regrouper les communications dans un document de la série MISC pour examen à sa trente-troisième session.

C. Évaluation du Fonds spécial pour les changements climatiques

(Point 5 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

56. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Le représentant d'une Partie parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine a fait une déclaration.

57. À sa 4^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact en même temps que les points 5 a) et 5 b) (voir ci-dessus le paragraphe 45).

58. À la même séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions¹⁴ proposées par le Président.

¹³ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.16.

¹⁴ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.19.

2. Conclusions

59. Le SBI a décidé de conclure l'examen des questions relevant de ce point subsidiaire à sa trente-troisième session.

VI. Article 6 de la Convention

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

60. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2010/2, FCCC/SBI/2010/3 et FCCC/SBI/2010/9. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration. En outre, des déclarations ont été faites par les représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) de jeunes et d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes.

61. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Liana Bratasida (Indonésie). À la 4^e séance, M^{me} Bratasida a rendu compte des consultations de ce groupe.

62. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions¹⁵ proposées par le Président.

2. Conclusions

63. Le SBI a pris note des rapports des ateliers thématiques régionaux consacrés à l'application de l'article 6 de la Convention en Europe (Stockholm (Suède), 18-20 mai 2009), dans la région de l'Asie et du Pacifique (Bali (Indonésie), 14-16 octobre 2009) et dans celle de l'Amérique latine et des Caraïbes (Bavaro (République dominicaine), 27-30 avril 2010)¹⁶, qui apportaient une contribution utile au bilan intermédiaire des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6 de la Convention.

64. Le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à fournir d'urgence des ressources financières pour l'organisation des ateliers thématiques régionaux prévus de longue date sur l'application de l'article 6 de la Convention en Afrique et dans les petits États insulaires en développement, qui figurent parmi les régions les plus vulnérables, conformément à la décision 9/CP.13.

65. Il a aussi invité les Parties en mesure de le faire à fournir des ressources financières pour le centre d'information sur les réseaux d'information CC:iNet, conformément à la décision 9/CP.13.

66. Le SBI a approuvé le mandat défini pour le bilan intermédiaire des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié, tel qu'il figure à l'annexe III.

67. Le SBI a invité les Parties et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, ainsi que les parties prenantes intéressées, à présenter au secrétariat, le 16 août 2010 au plus tard, des informations et des vues pouvant être utiles pour achever le bilan intermédiaire, notamment des informations sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'exécution du programme de travail de New Delhi

¹⁵ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.5.

¹⁶ FCCC/SBI/2010/2, FCCC/SBI/2010/3 et FCCC/SBI/2010/9.

modifié et sur les obstacles encore existants à l'application effective de l'article 6 de la Convention.

68. Le SBI a demandé au secrétariat d'établir des rapports pour faciliter le bilan intermédiaire, pour examen à sa trente-troisième session, conformément au mandat.

69. Le SBI a encouragé les Parties à examiner les possibilités de faire participer les parties prenantes intéressées aux processus nationaux relatifs au bilan intermédiaire.

VII. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Bilan de l'application de la décision 1/CP.10

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

70. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2010/MISC.1 et Add.1. Le représentant d'une Partie parlant au nom de l'AOSIS a fait une déclaration.

71. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Ortiz Basualdo. À la 4^e séance, M. Basualdo a rendu compte des consultations du groupe de contact.

72. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions¹⁷ proposées par le Président.

2. Conclusions

73. Le SBI a pris note du texte du projet de décision établi suite à la demande du SBI évoquée dans le rapport de l'Organe à sa trente et unième session¹⁸.

74. Le SBI a décidé de poursuivre son examen de la question à sa trente-troisième session, sur la base du texte de projet de décision figurant à l'annexe IV, en vue de recommander un projet de décision à la Conférence des Parties à sa seizième session, pour adoption.

B. Questions concernant les pays les moins avancés

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

75. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2010/5. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont 1 a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et 2 au nom des PMA.

¹⁷ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.7.

¹⁸ FCCC/SBI/2009/15, par. 39.

76. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles menées par M. Rence Sore (Îles Salomon). À la 4^e séance, M. Sore a rendu compte de ces consultations.

77. Également à la 2^e séance, le Président a invité M. Fred Machulu Onduri (Ouganda), Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA), à faire une déclaration.

78. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions¹⁹ proposées par le Président.

2. Conclusions

79. Le SBI a pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe d'experts des PMA et a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la dix-septième réunion du Groupe d'experts, tenue à Bonn du 12 au 14 avril 2010²⁰.

80. Le SBI a remercié les Gouvernements canadien, espagnol, irlandais et suisse d'avoir fourni des ressources financières à l'appui des travaux du Groupe d'experts et le Gouvernement brésilien pour le soutien apporté à ces travaux.

81. Le SBI a pris note avec reconnaissance des contributions versées par certaines Parties au Fonds pour les pays les moins avancés et a encouragé d'autres Parties à faire de même.

82. Le SBI a constaté avec satisfaction que, au 28 mai 2010, les Parties avaient soumis au secrétariat 44 programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA). Il a noté le rôle important joué par le Groupe d'experts, qui a aidé les pays les moins avancés parties à établir leur PANA. Le SBI a invité le Groupe d'experts, agissant en collaboration avec le FEM et ses organismes, à continuer d'aider les PMA qui ne l'avaient pas encore fait à achever leur PANA et à le soumettre dès que possible.

83. Le SBI a dit combien il appréciait les activités réalisées par le Groupe d'experts dans le cadre de son programme de travail à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des PANA, et il s'est félicité de l'organisation en 2009-2010, par le Groupe d'experts, d'ateliers régionaux de formation à la mise en œuvre des PANA.

84. Le SBI a remercié les Gouvernements malien et lao d'avoir accueilli des ateliers de formation à la mise en œuvre des PANA à Bamako du 8 au 12 mars 2010 et à Vientiane du 4 au 8 mai 2010.

85. Le SBI a demandé au secrétariat d'établir, en prévision de sa trente-troisième session, un rapport sur les ateliers régionaux de formation mentionnés ci-dessus au paragraphe 83.

86. Le SBI a encouragé les PMA parties désireux de soumettre des mises à jour de leur PANA et des révisions de leurs listes et descriptifs de projets contenus dans leur PANA à le faire en suivant les lignes directrices énoncées dans le rapport sur la seizième réunion du Groupe d'experts²¹ et à solliciter si nécessaire l'assistance technique du Groupe d'experts.

87. Le SBI a invité le Groupe d'experts à communiquer des informations sur l'opportunité d'une révision et d'une mise à jour des PANA, ainsi que sur les ressources requises, dans le cadre de l'exécution de son programme de travail pour 2010.

¹⁹ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.2/Rev.1.

²⁰ FCCC/SBI/2010/5.

²¹ FCCC/SBI/2009/13, annexe I.

88. Le SBI a pris acte de l'approche proposée par le Groupe d'experts concernant la mise en œuvre par le FEM du paragraphe 2 de la décision 5/CP.14²².

89. Il a engagé le Groupe d'experts à poursuivre son dialogue avec le FEM et à continuer d'en rendre compte.

90. Le SBI a demandé à être tenu informé des efforts que le Groupe d'experts entreprendrait en vue d'exécuter son programme de travail pour 2010.

91. Le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à continuer de fournir les ressources financières et autres nécessaires à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts, notamment pour les ateliers de formation à la mise en œuvre des PANA restant à organiser, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 83.

VIII. Mise au point et transfert de technologies

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

92. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SB/2010/INF.1 et Corr.1, FCCC/SBI/2010/INF.4, FCCC/SBI/2010/MISC.3, FCCC/SBI/2010/INF.6 et FCCC/SBI/2010/4. Les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations.

93. À la 2^e séance, le Président a invité M. Nagmeldin Goutbi Elhassan (Soudan), Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT), à rendre compte des activités du Groupe. À la même séance, le Président a invité le représentant du secrétariat du FEM à rendre compte de l'état d'avancement du programme stratégique de Poznan relatif au transfert de technologies.

94. Également à la 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point de concert avec l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Carlos Fuller (Belize) et M. Ronald Schillemans (Pays-Bas). À la 4^e séance, M. Fuller a rendu compte des consultations du groupe de contact commun.

95. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions²³, proposées par le Président.

2. Conclusions

96. Le SBI et le SBSTA ont accueilli favorablement l'élection de M. Bruce Wilson (Australie) en qualité de Président et de M. Goutbi Elhassan en qualité de Vice-Président du Groupe d'experts du transfert de technologies (GETT) pour 2010, ainsi que la nomination par les Parties d'experts appelés à siéger au sein du GETT en 2010²⁴.

97. Le SBI et le SBSTA ont accueilli avec satisfaction le rapport du GETT²⁵ et ont pris note du rapport présenté oralement par le Vice-Président du Groupe d'experts sur les conclusions des réunions du Groupe tenues les 22 et 23 février 2010 à Sydney (Australie), et les 27 et 28 mai 2010 à Bonn.

²² FCCC/SBI/2010/5, par. 31 à 33.

²³ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.3.

²⁴ FCCC/SB/2010/INF.1, annexe II.

²⁵ FCCC/SB/2010/INF.1.

98. Le SBI et le SBSTA ont approuvé le programme de travail actualisé du GETT pour la période 2010-2011²⁶. Ils ont prié le GETT de privilégier, en entreprenant ses travaux sur les activités 4.3 et 4.4 du programme de travail actualisé, les domaines qui avaient fait l'objet d'une large convergence de vues dans les débats entre les Parties sur les questions liées aux technologies dans le cadre du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Ils ont également demandé au GETT, lorsqu'il entreprendrait les activités en question, de mettre au point les différentes modalités opérationnelles envisageables en ce qui concerne:

a) Le Comité exécutif de la technologie qu'il a été proposé de créer, en se fondant sur les fonctions énumérées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/6, aux alinéas *a* à *d*, *g* et *i* du paragraphe 7 de l'annexe III;

b) Le Centre et le réseau des technologies climatiques qu'il a été proposé de créer, en se fondant sur les fonctions énumérées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/6, aux alinéas *a* à *c* et *d* (sous-alinéas *i* à *v*) du paragraphe 10 de l'annexe III.

99. Le SBI et le SBSTA ont rappelé les conclusions qu'ils avaient adoptées à leurs trentième et trente et unième sessions quant à la nécessité de réfléchir à la possibilité de créer un moyen efficace de faire participer plus pleinement le secteur privé au processus²⁷. Ils se sont félicités du dialogue suivi établi entre le Groupe d'experts et les milieux économiques et commerciaux à l'occasion des réunions du Groupe, et ont encouragé le GETT à poursuivre ce dialogue, en veillant à la représentation équilibrée des entreprises des pays développés et de celles des pays en développement. Ils ont invité le Groupe d'experts à étudier les options permettant d'améliorer la participation des milieux universitaires et de la société civile. Ils ont pris note de l'amplification des activités du Réseau consultatif de l'Initiative technologie et climat pour le financement privé.

100. Le SBI a rappelé les observations²⁸ communiquées par les Parties et les organisations concernées au sujet des tâches prioritaires énoncées à la section IV du mandat mentionné dans la décision 2/CP.14 et le rapport de synthèse²⁹ des observations en question établi par le secrétariat en vue de son examen par le SBI à sa trentième session. Le SBI a pris note de la nouvelle communication³⁰ soumise par une Partie pour faire suite à la demande du SBI à sa trentième session et du rapport de synthèse actualisé en fonction de ces observations³¹, établi par le secrétariat.

101. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat sur l'examen et l'évaluation de l'efficacité de l'application des paragraphes 1 c) et 5 de l'article 4 de la Convention³². Il a pris note des informations qui y figurent au sujet des mesures prises par les Parties et les autres organisations compétentes aux fins du processus de mise au point et de transfert de technologies tant dans le cadre de la Convention qu'en dehors de celle-ci. Le SBI a souligné l'utilité des résultats et des conclusions figurant dans le rapport, dans l'optique d'un renforcement de la mise au point et du transfert de technologies, y compris le processus d'examen. Le SBI a également pris note des difficultés rencontrées en matière de disponibilité et de collecte des données à l'appui de l'examen et de l'évaluation.

²⁶ FCCC/SB/2010/INF.1, annexe I.

²⁷ FCCC/SBSTA/2009/3, par. 22, FCCC/SBI/2009/8, par. 66, FCCC/SBSTA/2009/8, par. 23, et FCCC/SBI/2009/15, par. 64.

²⁸ FCCC/SBI/2009/MISC.4.

²⁹ FCCC/SBI/2009/INF.1.

³⁰ FCCC/SBI/2010/MISC.3.

³¹ FCCC/SBI/2010/INF.6.

³² FCCC/SBI/2010/INF.4.

102. Le SBI a pris note du rapport du FEM sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies³³. Le SBI a indiqué qu'il attendait avec intérêt de recevoir, à sa trente-troisième session, le rapport sur l'état d'avancement de ce programme, en prévision de l'évaluation des progrès accomplis et de l'orientation future de ses activités, de façon à contribuer à informer les Parties lorsqu'elles examineront les besoins à long terme aux fins de la mise en œuvre du programme stratégique conformément à la décision 2/CP.14. Le SBI a invité le FEM à présenter des rapports semestriels sur la mise en œuvre des activités bénéficiant d'un appui au titre du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies, qui pourraient être mis à disposition sur le mécanisme d'échange d'informations techniques de la Convention TT:CLEAR.

IX. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

103. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/4, FCCC/SBI/2009/5, FCCC/SBI/2009/MISC.1, FCCC/SBI/2009/MISC.2, FCCC/CP/2009/9, FCCC/SBI/2009/10, FCCC/SBI/2009/MISC.8 et FCCC/SBI/2009/MISC.12/Rev.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

104. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Philip Gwage (Ouganda) et M^{me} Marie Jaudet (France). À la 4^e séance, M. Gwage a rendu compte des consultations du groupe de contact.

105. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁴ proposées par le Président.

2. Conclusions

106. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa trente-troisième session sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe V afin de recommander un projet de décision sur la question en vue de son adoption par la Conférence des Parties à sa seizième session.

X. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

107. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2009/4, FCCC/SBI/2009/5, FCCC/SBI/2009/MISC.1, FCCC/SBI/2009/MISC.2, FCCC/KP/CMP/2009/16, FCCC/SBI/2009/10, FCCC/SBI/2009/MISC.8 et FCCC/SBI/2009/MISC.12/Rev.1. Le représentant d'une Partie parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine a fait une déclaration.

³³ FCCC/SBI/2010/4.

³⁴ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.11.

108. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Gwage et M^{me} Jaudet. À la 4^e séance, M. Gwage a rendu compte des consultations du groupe de contact.

109. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁵ proposées par le Président.

2. Conclusions

110. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à sa trente-troisième session, sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe VI, en vue de recommander un projet de décision sur la question pour adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa sixième session.

XI. Examen du Fonds pour l'adaptation

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

111. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2010/MISC.2 et FCCC/SBI/2010/7. Des déclarations ont été faites par les représentants de 16 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom des PMA et un au nom de l'AOSIS.

112. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda) et M. Jukka Uosukainen (Finlande). À la 4^e séance, M^{me} Camacho a rendu compte des consultations du groupe.

113. À la 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁶ proposées par le Président.

2. Conclusions

114. Le SBI a pris note des vues et recommandations communiquées par les Parties³⁷.

115. Le SBI a examiné, sans parvenir à en saisir pleinement la teneur, les points supplémentaires que les Parties ont suggéré d'inclure dans le mandat figurant dans l'annexe VII, et a noté que le Fonds pour l'adaptation n'était devenu véritablement opérationnel que tout récemment. Le SBI a également noté que les échéanciers existants ne garantissent pas la disponibilité en temps voulu des contributions pertinentes pour la préparation d'un examen approfondi du Fonds.

116. Le SBI a conclu qu'il n'était pas en mesure d'établir la version finale du mandat figurant dans l'annexe VII, comme il en avait été prié dans la décision 5/CMP.5, afin que la CMP puisse, à sa sixième session, procéder à l'examen de toutes les questions relatives au Fonds pour l'adaptation, notamment de ses mécanismes institutionnels.

³⁵ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.12.

³⁶ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.13.

³⁷ FCCC/SBI/2010/MISC.2.

117. Le SBI a également noté que la CMP devait examiner, à sa sixième session, les arrangements institutionnels provisoires à établir avec l'Administrateur du Fonds pour l'adaptation, en vue d'éviter que des activités de projet déjà financées et en cours de mise en œuvre soient compromises.

118. Compte tenu des paragraphes 115 et 116 ci-dessus, le SBI a décidé de recommander à la CMP, à sa sixième session, d'envisager d'entreprendre l'examen du Fonds pour l'adaptation à sa septième session, et de prendre à sa sixième session des mesures visant à faciliter ce processus, notamment l'adoption du mandat et la mise en route de l'examen.

XII. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

(Point 12 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

119. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Le représentant d'une Partie parlant au nom des PMA a fait une déclaration.

120. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point en même temps que le point de l'ordre du jour du SBSTA «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto», dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Eduardo Calvo Buendia (Pérou) et M. Andrew Ure (Australie). À la 4^e séance, M. Ure a rendu compte des consultations de ce groupe de contact commun.

121. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁸ proposées par le Président.

2. Conclusions

122. Le SBI et le SBSTA ont constitué un groupe de contact commun pour examiner à leur trente-deuxième session le point de l'ordre du jour du SBI intitulé «Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto» et le point de l'ordre du jour du SBSTA intitulé «Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto». Lors de la création de ce groupe de contact, les Présidents du SBI et du SBSTA ont donné pour instruction de consacrer autant de temps à l'examen de chaque point.

123. Le SBI et le SBSTA sont convenus de poursuivre leurs discussions sur ces questions au sein d'un groupe de contact commun qu'ils constitueraient à leur trente-troisième session. Ils sont convenus de reprendre l'examen de ces questions à leur trente-troisième session sur la base du projet de texte figurant dans l'annexe VIII.

XIII. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto

(Point 13 de l'ordre du jour)

124. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/KP/CMP/2009/15 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

³⁸ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.14.

125. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Agyemang-Bonsu et M. Miyagawa. À la 4^e séance, M. Agyemang-Bonsu a rendu compte des consultations de ce groupe de contact.

126. Le groupe n'ayant pas pu s'entendre sur des conclusions sur ce sujet, le SBI a décidé, conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire de sa trente-troisième session.

XIV. Amendement au Protocole de Kyoto intéressant la question des procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions

(Point 14 de l'ordre du jour)

127. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/KP/CMP/2005/2.

128. À la 2^e séance, le Président a annoncé qu'il consulterait les Parties intéressées et rendrait compte des résultats de ces consultations au SBI à sa séance plénière de clôture. À la 4^e séance, le Président a déclaré que les participants avaient décidé d'un commun accord de poursuivre l'examen de cette question à la trente-troisième session du SBI et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de cette session.

XV. Proposition d'amendement à apporter à l'annexe B du Protocole de Kyoto, présentée par le Kazakhstan

(Point 15 de l'ordre de jour)

1. Délibérations

129. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2010/6. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

130. À la 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point de l'ordre du jour dans le cadre de consultations informelles menées par M. Mark Berman (Canada). À la 4^e séance, M. Berman a rendu compte de ces consultations.

131. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions³⁹ proposées par le Président.

2. Conclusions

132. Le SBI a pris note de la proposition du Kazakhstan, communiquée au secrétariat le 18 septembre 2009, visant à apporter un amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto. Le Kazakhstan propose que son nom soit inclus à l'annexe B, assorti d'un engagement chiffré de limitation ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre au titre de l'article 3 du Protocole de Kyoto à 100 % du niveau de 1992 pour la période d'engagement allant de 2008 à 2012, ainsi que d'une note de bas de page précisant que le pays est en transition vers une économie de marché.

³⁹ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.6.

133. Le SBI a aussi pris note de la présentation par le Kazakhstan de ses première et deuxième communications, le 5 novembre 1998 et le 4 juin 2009 respectivement, et de son rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre pour 2010 le 9 avril 2010.

134. Le SBI a pris note avec satisfaction des efforts faits par le Kazakhstan pour appliquer le Protocole de Kyoto.

135. Le SBI a rappelé les conclusions⁴⁰ adoptées à la cinquième session de la CMP. Il a pris note des plans établis par le secrétariat pour organiser, en août 2010, l'examen national par une équipe d'experts du rapport d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre du Kazakhstan pour 2010, conformément à la demande formulée par la CMP à sa cinquième session⁴¹. Il a aussi noté que le rapport sur cet examen serait publié conformément aux délais et aux procédures énoncés dans les «Directives pour l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention», telles qu'elles figurent dans l'annexe de la décision 19/CP.8. Il a en outre noté que l'amendement proposé à l'annexe B du Protocole de Kyoto avait été communiqué par le secrétariat aux Parties au Protocole de Kyoto et aux Parties et signataires de la Convention le 21 janvier 2010 et, pour information, au Dépositaire le 6 janvier 2010 conformément au paragraphe 3 de l'article 21 du Protocole, comme la CMP⁴² l'avait demandé à sa cinquième session.

136. Le SBI a conclu que la CMP, lors de l'examen de la proposition à sa sixième session, souhaiterait peut-être s'intéresser tout spécialement aux incidences juridiques et techniques de cette proposition, en particulier en ce qui concerne l'engagement chiffré de limitation ou de réduction des émissions et l'année de référence proposée par le Kazakhstan, ainsi qu'à l'hypothèse d'un tel engagement chiffré durant la première période d'engagement.

137. Pour faciliter l'examen de ce point à la sixième session de la CMP, le SBI a encouragé les Parties intéressées à tenir de nouvelles consultations entre elles sur ces questions durant la période intersessions.

138. Le SBI a noté que le Kazakhstan était prêt à faire preuve de souplesse quant au choix de son année de référence et à son engagement de limitation ou de réduction⁴³. Il a aussi constaté que le Kazakhstan mettait actuellement au point un régime de limitations nationales et un système d'échange pour honorer ses engagements au titre du Protocole de Kyoto et de tous futurs régimes de réduction des émissions.

⁴⁰ FCCC/KP/CMP/2009/21, par. 88 à 94.

⁴¹ FCCC/KP/CMP/2009/21, par. 93.

⁴² Voir la note 41 ci-dessus.

⁴³ Il accepterait de prendre pour année de base 1990 au lieu de 1992 et s'engagerait à réduire ses émissions de 6 % par rapport à 1990.

XVI. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Seizième session de la Conférence des Parties

(Point 16 a) de l'ordre du jour

Sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

(Point 16 b) de l'ordre du jour

1. Délibérations

139. Le SBI a examiné ces points à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2010/8. Des déclarations ont été faites par les représentants de 23 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de l'Union européenne et de ses États membres. En outre, un représentant d'une ONG de défense de l'environnement a fait une déclaration.

140. Le SBI a remercié le représentant du Gouvernement mexicain de l'avoir informé des préparatifs engagés en vue d'accueillir les sessions des organes de la Convention en novembre et décembre.

141. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ces points en même temps que les points 16 c) et 16 d) dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Owen-Jones. À sa 4^e séance, M. Owen-Jones a rendu compte des consultations de ce groupe.

142. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁴⁴ proposées par le Président, telles que modifiées.

2. Conclusions

143. Le SBI a exprimé sa gratitude au Gouvernement mexicain d'avoir généreusement offert d'accueillir la seizième session de la Conférence des Parties et la sixième session de la CMP à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010. Il a pris note avec satisfaction des préparatifs et des efforts engagés par le Gouvernement mexicain et le secrétariat pour organiser ces sessions de manière à en assurer la réussite.

144. Le SBI a pris note avec satisfaction du logo présenté par le Gouvernement mexicain pour la seizième session de la Conférence des Parties et la sixième session de la CMP. Il a demandé au secrétariat de prendre les dispositions voulues pour que tout emblème, affiche ou autre support qui apparaît lors de conférences sur le climat organisées au titre de la Convention ou sur des sites Web officiels se réfère à la fois à la Conférence des Parties et à la CMP, et leur accorde une importance égale.

145. Le SBI a demandé au secrétariat de prendre note des opinions exprimées par les Parties au sujet des éléments susceptibles de figurer à l'ordre du jour de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la CMP.

146. Le SBI est convenu que des dispositions seraient prises pour que les ministres et autres chefs de délégation⁴⁵ puissent prononcer des déclarations concises au nom de leurs

⁴⁴ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.21, par. 1 à 6.

⁴⁵ Des déclarations peuvent aussi être faites par d'autres représentants de haut niveau.

pays respectifs, le temps de parole recommandé étant limité à trois minutes, et que les représentants des organisations intergouvernementales et des ONG puissent également s'exprimer de façon concise, leur temps de parole étant limité à deux minutes, lors des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP tenues au cours de la réunion de haut niveau. Il a par ailleurs invité le Bureau et le futur président à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'organisation de la réunion de haut niveau.

147. Le SBI a examiné la possibilité de tenir une séance de haut niveau entre la conclusion de la trente-deuxième session du SBI et du SBSTA et l'ouverture de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la CMP. Il a pris note des opinions des Parties sur cette question.

148. Le SBI, rappelant les décisions 1/CP.15 et 1/CMP.5, a invité le Bureau de la quinzième session de la Conférence des Parties et de la cinquième session de la CMP à arrêter les modalités de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la CMP, y compris les dispositions à prendre concernant la réunion de haut niveau, en concertation avec la Présidente désignée de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la CMP et le secrétariat. Il a aussi rappelé les conclusions formulées à la onzième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP) et à la neuvième session de l'AWG-LCA (avril 2010), dans lesquelles les Parties étaient convenues que la treizième session de l'AWG-LCA et la quinzième session de l'AWG-KP se dérouleraient parallèlement à la seizième session de la Conférence des Parties et à la sixième session de la CMP pendant toute la durée nécessaire⁴⁶. Le SBI a souligné l'importance des principes qui doivent présider aux préparatifs et à l'organisation de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la CMP, à savoir la transparence et le caractère non exclusif.

B. Séries de sessions futures

(Point 16 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

149. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2010/8. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

150. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point en même temps que les points 16 a), b) et d) dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Owen-Jones. À sa 4^e séance, M. Owen-Jones a rendu compte des consultations de ce groupe.

151. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁴⁷ proposées par le Président.

⁴⁶ FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 25, et FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 21.

⁴⁷ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.21, par. 7 à 15.

2. Conclusions

Sessions prévues en 2010

152. Le SBI a pris note des informations communiquées par le secrétariat au sujet des préparatifs de la treizième session de l'AWG-KP et de la onzième session de l'AWG-LCA, qui devaient se tenir du 2 au 6 août 2010 à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne).

153. Le SBI a remercié le Gouvernement chinois d'avoir généreusement offert d'accueillir la quatorzième session de l'AWG-KP et la douzième session de l'AWG-LCA. Il a également prié le Secrétaire exécutif de poursuivre les consultations avec le Gouvernement chinois et d'arrêter les dispositions juridiques requises dans un délai raisonnable avant l'ouverture de ces sessions.

154. Le SBI a noté que l'organisation de ces sessions supplémentaires en 2010 nécessitait des ressources qui n'avaient pas été prévues dans le budget de base de la Convention pour 2010-2011 ni dans les crédits alloués par l'Organisation des Nations Unies aux services de conférence au titre de la Convention. Les Parties sont donc instamment invitées à verser dans les meilleurs délais des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin de couvrir les dépenses relatives à l'organisation de ces sessions et au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin de financer la participation de deux représentants de chaque Partie réunissant les conditions requises et d'un troisième représentant des PMA et des petits États insulaires en développement.

155. Le SBI a remercié les Gouvernements espagnol et norvégien, qui avaient déjà apporté des contributions financières à l'organisation des sessions en 2010, les Gouvernements de l'Allemagne, du Danemark et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour leurs annonces fermes communiquées par écrit et les Gouvernements australien, espagnol, finlandais, norvégien, suédois et suisse pour leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention.

Autres séries de sessions

156. Le SBI a constaté que la participation aux sessions s'était considérablement étoffée ces dernières années, ce qui posait de plus en plus de problèmes dans les installations actuellement utilisées pour les réunions se tenant à Bonn. Il a demandé au secrétariat de chercher en collaboration avec le Gouvernement du pays hôte, pour la période qui s'écoulera jusqu'à l'inauguration des nouvelles installations de conférence, des solutions intérimaires concrètes permettant d'accueillir le nombre croissant de participants, et de prendre les dispositions logistiques voulues. Il a noté que ces dispositions seraient arrêtées en conformité avec l'article 3 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

157. Le SBI a rappelé que le Gouvernement sud-africain accueillerait la dix-septième session de la Conférence des Parties et la septième session de la CMP du 28 novembre au 9 décembre 2011⁴⁸. Il a déclaré attendre avec intérêt des renseignements complémentaires sur l'organisation et la planification de la conférence. Il a remercié le Gouvernement sud-africain pour ses efforts visant à préparer les sessions en question.

158. Le SBI a noté que, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la dix-huitième session de la Conférence des Parties et de la huitième session de la CMP serait issu du groupe des États d'Asie. Il a également pris note

⁴⁸ Décision 13/CP.15.

des consultations en cours concernant le lieu où seraient accueillies ces deux sessions et a déclaré attendre avec intérêt d'être informé des résultats de ces consultations, en vue de l'adoption d'une décision sur ce sujet à la seizième session de la Conférence des Parties.

159. Le SBI est convenu de reporter à sa trente-quatrième session l'examen des dates des séries de sessions à prévoir en 2014 et 2015. Il a rappelé que, dans ses conclusions antérieures, il avait recommandé que les futures sessions soient programmées de manière à commencer et à se terminer en milieu de semaine⁴⁹.

160. Le SBI a invité les Parties à présenter des offres en vue d'accueillir les futures sessions de la Conférence des Parties et de la CMP.

C. Organisation du processus intergouvernemental

(Point 16 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

161. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2010/8. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

162. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point en même temps que les points 16 a), b) et c) dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Owen-Jones. À sa 4^e séance, M. Owen-Jones a rendu compte des consultations de ce groupe.

163. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁵⁰ proposées par le Président.

2. Conclusions

Organisation du processus intergouvernemental

164. Le SBI a recommandé qu'en organisant les futures séries de sessions le secrétariat s'en tienne à la pratique consistant à prévoir au maximum deux séances simultanées de la plénière et/ou des groupes de contact, en veillant autant que possible à ce que le nombre total de séances tenues simultanément, y compris les réunions informelles, ne dépasse pas six. Il a également recommandé que le secrétariat continue, en programmant des réunions, à prendre en considération les contraintes pesant sur les délégations et évite autant que possible les télescopages sur des questions similaires.

165. Le SBI a rappelé que, dans ses conclusions antérieures, il avait recommandé que toutes les séances se terminent à 18 heures, en particulier afin de laisser aux Parties et aux groupes régionaux assez de temps pour préparer les séances qui se tiennent quotidiennement, quitte à les prolonger exceptionnellement et au cas par cas pendant deux à trois heures⁵¹.

Organisations participant en qualité d'observateurs

166. Le SBI s'est félicité de l'intérêt que continuent de manifester les organisations participant en qualité d'observateurs et a noté que le processus découlant de la Convention

⁴⁹ FCCC/SBI/2009/8, par. 115.

⁵⁰ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.21, par. 16 à 20.

⁵¹ Voir la note 49 ci-dessus.

englobait à présent les neuf grands groupes visés par le programme Action 21. Il a affirmé l'importance de la participation active de ces organisations, dont il est question à l'alinéa 1 du paragraphe 2 de l'article 7 de la Convention, et a reconnu le rôle appréciable joué par la représentation de la société civile dans le processus intergouvernemental. Le SBI a pris note de l'implication croissante des organisations admises en qualité d'observateurs, ainsi que des informations fournies par le Gouvernement mexicain concernant les moyens de faciliter leur participation à la seizième session de la Conférence des Parties et à la sixième session de la CMP. Il a engagé les pays hôtes des futures sessions de la Conférence des Parties et de la CMP à prendre en considération, dans leur planification et leur organisation, la taille du lieu à prévoir et la nécessité de faciliter la participation de l'ensemble des Parties et des organisations admises en qualité d'observateurs.

167. Le SBI est convenu de continuer à examiner cette question à sa trente-troisième session, en vue de parvenir à des conclusions sur les moyens de favoriser la participation des organisations admises en qualité d'observateurs. Pour en faciliter l'examen, le SBI a invité les Parties et les organisations dotées du statut d'observateur à faire part de leurs vues sur ce sujet au secrétariat avant le 16 août 2010.

168. Il a en outre demandé au secrétariat d'établir, en prévision de sa trente-troisième session, un rapport de synthèse fondé sur les opinions communiquées comme indiqué au paragraphe 167 ci-dessus.

XVII. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 17 de l'ordre du jour)

A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

169. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 31 mai et 9 juin respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2010/INF.5⁵². Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

170. À sa 2^e séance, le Président a proposé de rédiger des conclusions sur ce point, avec l'aide du secrétariat et en consultation avec les Parties intéressées. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁵³ proposées par le Président.

2. Conclusions

171. Le SBI a pris note de l'état des contributions au 15 mai 2010⁵⁴ et a exprimé sa gratitude aux Parties qui avaient versé en temps voulu leurs contributions indicatives au budget de base et pour le relevé international des transactions, et il a invité instamment les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à régler leurs contributions dans les meilleurs délais.

172. Le SBI a dit combien il appréciait les contributions volontaires reçues des Parties, en particulier pour les travaux des deux groupes de travail spéciaux.

173. Le SBI a exhorté les Parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus de la Convention de manière à assurer la

⁵² Une version révisée a été publiée et est disponible sous la cote FCCC/SBI/2010/INF.5/Rev.1.

⁵³ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.8.

⁵⁴ FCCC/SBI/2010/INF.5/Rev.1.

participation la plus large possible aux négociations. Il a aussi instamment invité les Parties à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires afin de couvrir les coûts des sessions supplémentaires et des autres activités prévues qui ne sont pas financés par le Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention.

B. Application de l'Accord de Siège

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

174. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 31 mai et 9 juin respectivement. Des déclarations ont été faites par un représentant du gouvernement hôte et par le Secrétaire exécutif. Des déclarations ont également été faites par les représentants de deux Parties.

175. À sa 2^e séance, le Président a proposé de rédiger des conclusions sur ce point, avec l'aide du secrétariat et en concertation avec les Parties intéressées. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁵⁵ proposées par le Président.

2. Conclusions

176. Le SBI a pris note de la déclaration faite par le représentant du gouvernement hôte réaffirmant que la construction des nouveaux locaux destinés au secrétariat à Bonn (Allemagne) serait en principe menée à bien en deux étapes, la première d'ici à la fin de 2011 et la seconde, comprenant la construction d'un bâtiment supplémentaire, en 2014.

177. Le SBI a été informé par le représentant du gouvernement hôte des retards enregistrés dans l'achèvement des travaux consacrés aux nouvelles installations de conférence du complexe des Nations Unies à Bonn, qui doivent accueillir un plus grand nombre de participants que les installations actuellement utilisées par le secrétariat pour les réunions organisées dans cette ville. En raison de circonstances imprévues, l'inauguration des installations de conférence avait été différée. Le SBI a engagé le Gouvernement à faire en sorte que les nouvelles installations de conférence soient achevées dans les meilleurs délais, compte tenu des problèmes rencontrés dans les installations actuelles en raison du nombre croissant de participants aux réunions.

178. Le SBI a pris note de la déclaration dans laquelle le Secrétaire exécutif a exprimé sa satisfaction au sujet de divers aspects de l'application de l'Accord de Siège et a informé le SBI de certains sujets de préoccupation. Le Secrétaire exécutif a fait savoir en particulier qu'il n'était pas possible de mettre des locaux appropriés à la disposition d'un secrétariat en pleine expansion pour lui permettre d'être hébergé dans un seul bâtiment. Les nouveaux bureaux prévus dans le complexe des Nations Unies devaient en principe être livrés à la fin de 2011. Le secrétariat serait donc réparti entre deux sites de bureaux pendant une période d'un an et demi environ. Le SBI a aussi été informé que les nouveaux locaux qui seraient disponibles en 2011 ne pourraient pas accueillir les effectifs actuels, de sorte que le secrétariat continuerait sans doute d'être hébergé en deux endroits. Un second bâtiment devrait être livré en 2014.

179. Le SBI a invité le gouvernement hôte et le Secrétaire exécutif à lui rendre compte à sa trente-quatrième session des progrès accomplis dans ce domaine et sur d'autres aspects de l'application de l'Accord de Siège.

⁵⁵ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.10.

C. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto

(Point 17 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

180. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 31 mai et 9 juin respectivement. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

181. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Tamara Curll (Australie). À sa 4^e séance, M^{me} Curll a rendu compte des consultations de ce groupe.

182. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁵⁶ proposées par le Président.

2. Conclusions

183. Le SBI a noté que l'échange de vues entre les Parties sur ce point, complété par les informations supplémentaires fournies par le secrétariat et le Bureau des affaires juridiques, avait permis aux Parties de mieux appréhender la question.

184. Le SBI a également pris note des progrès accomplis dans l'élaboration du projet de dispositions conventionnelles figurant dans l'annexe IX.

185. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa trente-troisième session sur la base du texte figurant dans l'annexe IX, en vue d'adopter dès que possible ces dispositions.

D. Méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé international des transactions

(Point 17 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

186. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, tenues les 31 mai et 9 juin respectivement. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie.

187. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Toshiaki Nagata (Japon). À sa 4^e séance, M. Nagata a rendu compte des consultations de ce groupe.

188. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions⁵⁷ proposées par le Président.

2. Conclusions

189. Le SBI a pris connaissance avec intérêt des informations fournies par le secrétariat⁵⁸ sur les options concernant les méthodes de recouvrement des droits d'utilisation du relevé international des transactions.

⁵⁶ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.9.

⁵⁷ Adoptées sous la cote FCCC/SBI/2010/L.4.

⁵⁸ FCCC/TP/2010/1.

190. Le SBI a pris note des informations sur les transactions concernant les unités prévues par le Protocole de Kyoto, fournies par l'administrateur du relevé international des transactions dans son rapport annuel pour 2009⁵⁹.

191. Le SBI a accueilli avec intérêt les observations des Parties sur la démarche que devrait suivre le Secrétaire exécutif concernant le recouvrement des droits d'utilisation du relevé international des transactions⁶⁰.

192. Le SBI a décidé de recommander à la CMP d'adopter, à sa sixième session, un projet de décision sur la méthode de recouvrement des droits d'utilisation du relevé international des transactions⁶¹.

XVIII. Autres questions

(Point 18 de l'ordre du jour)

193. Le SBI a examiné ce point à sa 2^e séance, le 31 mai. Une Partie a soulevé la question de la publication d'informations sur ses activités d'application conjointe sur le site Web de la Convention avant l'entrée en vigueur de l'amendement à l'annexe B du Protocole de Kyoto adopté par la CMP dans sa décision 10/CMP.2. Le Président a tenu des consultations avec les Parties intéressées sur ce sujet. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties.

XIX. Rapport de la session

(Point 19 de l'ordre du jour)

194. À sa 4^e séance, tenue le 9 juin, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de sa trente-deuxième session⁶². À la même séance, sur proposition du Président, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever la mise au point du rapport de la session avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

XX. Clôture de la session

195. À sa 3^e séance, tenue le 9 juin en commun avec le SBSTA, le SBI a fait ses adieux à M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la Convention, qui cessait ses fonctions de Secrétaire exécutif. Les Présidents du SBI et du SBSTA l'ont remercié des services rendus au cours de son mandat. M. de Boer a évoqué le travail qu'il avait accompli et les défis à relever. Il a souligné l'urgence de la lutte contre les changements climatiques et a ajouté que la solution passait par «l'unité dans la diversité». M. de Boer a ensuite donné son avis personnel sur la manière dont le processus découlant de la Convention évoluait, compte tenu notamment de la participation importante des organisations ayant le statut d'observateur, et sur le rôle que les marchés et les mécanismes fondés sur le marché pourraient jouer à l'avenir. M^{me} Christiana Figueres, Secrétaire exécutive désignée, a aussi remercié M. de Boer pour le travail accompli. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au

⁵⁹ FCCC/KP/CMP/2009/19.

⁶⁰ FCCC/SBI/2009/MISC.3 et Add.1, et FCCC/SBI/2010/MISC.4.

⁶¹ FCCC/SBI/2010/L.4/Add.1. Pour le texte final de la décision, voir le document FCCC/SBI/2010/10/Add.1.

⁶² Adopté sous la cote FCCC/SBI/2010/L.1.

nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom du Groupe composite, un au nom de l'AOSIS, un au nom des PMA, un au nom du Groupe des États d'Afrique et un au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement.

196. À sa 4^e séance, tenue le 9 juin, un représentant du Secrétaire exécutif a fourni une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées pendant la session, en conformité avec le paragraphe 20 de la décision 16/CP.9, qui prie le Secrétaire exécutif de donner une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions⁶³, si les ressources disponibles au titre du budget de base ne permettent pas d'y faire face.

197. Le représentant du Secrétaire exécutif a informé les représentants que les conclusions du SBI adoptées à la trente-deuxième session n'avaient pas d'incidences budgétaires importantes auxquelles les ressources disponibles au titre du projet de budget-programme de 2010-2011 ne permettent de faire face.

198. À la même séance, des déclarations finales ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un au nom des PMA, un au nom du Groupe composite et un au nom du Groupe des États d'Afrique. Des déclarations ont également été faites au nom des organisations de peuples autochtones, des ONG syndicales ainsi que des collectivités territoriales et des autorités municipales.

199. Avant de clôturer la session, le Président a remercié les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs de consultations informelles pour leur concours. Il a également remercié le secrétariat et les interprètes de leur appui.

⁶³ La décision 16/CP.9 fait état de «décisions», mais elle a aussi des répercussions sur les conclusions des organes subsidiaires.

Annexe I

Membres du Groupe consultatif d'experts (2010-2011)

Parties non visées à l'annexe I de la Convention

M^{me} Irina ATAMURADOVA (Turkménistan)
 M. Ménouèr BOUGHEDAOU (Algérie)
 M^{me} Ruleta CAMACHO (Antigua-et-Barbuda)
 M. Haroldo DE OLIVEIRA MACHADO FILHO (Brésil)
 M^{me} Madeleine Rose DIOUF SARR (Sénégal)
 M. Emmanuel Dumisani DLAMINI (Swaziland)
 M. Fernando FARÍAS (Chili)
 M. Abias Moma HUONGO (Angola)
 M^{me} Sangchan LIMJIRAKAN (Thaïlande)¹
 M. Carlos MANSILLA (Guatemala)
 M. Eric Kamoga MUGURUSI (République-Unie de Tanzanie)
 M^{me} Jocelyn PAUL (Grenade)
 M. Graham SEM (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
 M. W. L. SUMATHIPALA (Sri Lanka)
 M. Hongwei YANG (Chine)

Parties visées à l'annexe I de la Convention

M. Søren JAKOBSEN (Danemark)
 M^{me} Erasmia KITOU (Union européenne)
 M^{me} Beth LAVENDER (Canada)
 M. Othmar SCHWANK (Suisse)
 M^{me} Tara SHINE (Irlande)
 M. Kiyoto TANABE (Japon)

Organisations internationales

M. Yamil BONDUKI (Programme d'aide à l'établissement des communications nationales du Programme des Nations Unies pour le développement)
 M. Takahiko HIRAISHI (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)/Programme du GIEC relatif aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre)
 M. George A. MANFUL (Fonds pour l'environnement mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement)

¹ Remplacée par M. Vute Wangwacharakul le 11 avril 2010.

Annexe II

[English only]

Fourth review of the financial mechanism

[The Conference of the Parties,

Recalling Article 4, paragraphs 3, 4, 5, 8, and 9, of the Convention,

Taking fully into account Article 11 of the Convention, in particular its paragraph 1,

Also recalling decisions 11/CP.1, 12/CP.2, 3/CP.4, 7/CP.7, 6/CP.13 and 3/CP.14,

Pursuant to Article 7, paragraph 2(h), of the Convention,

Noting that multilateral and bilateral agencies have scaled up financial resources related to the implementation of the Convention,

Also noting the annual report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties,

Takes note of the completion of the GEF fifth replenishment that took place in Punta Del Este from 24 to 28 May 2010,

Further noting the report¹ on the Fourth Overall Performance Study of the Global Environment Facility,

1. *Takes note* of the findings of the Fourth Overall Performance Study, which was completed prior to the fifth replenishment, that:

(a) The Global Environment Facility support continues to be in line with guidance from the Convention;

(b) Although developed country donors have provided new and additional funding for global environmental benefits to developing countries, this has been insufficient to cover the increasing agenda of the Global Environment Facility as agreed upon in the conventions;

(c) The Global Environment Facility support has been crucial in enabling countries to integrate climate change into their national development agendas;

(d) The Global Environment Facility support has assisted developing countries in introducing policies to address climate change and reduce and avoid greenhouse gas emissions;

(e) The Resource Allocation Framework has hindered the access of group countries to the Global Environment Facility, particularly in climate change, which may explain some of the discontent of the climate change community with the Global Environment Facility;

(f) The Global Environment Facility reporting requirements to the Conventions have generally been met, yet certain aspects require improvement;

¹ Global Environment Facility Evaluation office. Fourth Overall Performance Study of the GEF Progress Toward Impact. Full report, 9 November 2009.

(g) The move of the Global Environment Facility towards country-level programming has increased country ownership to some extent, but that the current modalities for resource allocation require improvement;

(h) There is scope to further simplify and streamline the Global Environment Facility procedures, particularly the project identification phase, and improve timeliness throughout the project cycle;

(i) The Global Environment Facility needs a knowledge management strategy to improve learning and the sharing of best practices;

(j) The Global Environment Facility has played an important role in scaling up resources to address climate change;

[2. *Welcomes* the successful fifth replenishment of the GEF and notes that this is the largest increase since the GEF was established [if pledges made by all contributing countries can be accomplished].]

3. *Invites* developed country Parties to provide, through bilateral and regional and other multilateral channels, financial resources related to the implementation of the Convention;

4. *Decides* that the Global Environment Facility has provided and should continue to enhance its support to developing countries in:

(a) Meeting their commitments under the Convention;

(b) Strengthening national capacity-building;

(c) Applying and diffusing technologies, practices and processes for mitigation;

5. *Requests* the GEF to continue improving its modalities to increase the responsiveness, effectiveness and efficiency of its support, including:

(a) Being responsive to new guidance from the Conference of the Parties;

(b) Reporting from the Global Environment Facility to the convention should include a critical assessment of its experience with implementation of projects, as well as its experience with incorporating guidance from the Conference of the Parties into its strategies and programme priorities;

(c) Enhancing modalities which reinforce country ownership and improve the allocation of resources;

(d) Further simplifying and improving its procedures, particularly those for the identification, preparation and approval of activities;

(e) Ensuring that access to resources is expeditious and timely;

(f) Enabling country-level programming, where appropriate;

(g) Ensuring consistency and complementarity with other financing activities;

(h) Promoting private-sector financing and investment to address climate change activities;

(i) Strengthening its knowledge management approach to share best practice;

6. *Decides* that the Global Environment Facility should continue to provide and enhance support for the implementation of adaptation activities, including the implementation of national adaptation plans of action, through the Least Developed Country Fund and Special Climate Change Fund;

7. *Requests* the Global Environment Facility, in its regular report to the Conference of the Parties, to include information on the steps it has taken to implement the guidance provided in paragraphs 4, 5 and 6 above;
8. *Invites* Parties to submit to the secretariat annually, no later than ten weeks prior to the Conference of the Parties, their views and recommendations in writing elements to be taken into account in developing guidance to the Global Environment Facility.
9. *Also requests* the Subsidiary Body for Implementation to initiate the fifth review of the financial mechanism at its thirty-seventh session in accordance with the criteria contained in the guidelines annexed to decisions 3/CP.4 and 6/CP.13, or as these guidelines may be subsequently amended, and to report on the outcome to the Conference of the Parties at its nineteenth session.]

Annexe III

Mandat établi pour le bilan intermédiaire des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6 de la Convention

I. Mandat

1. Par sa décision 9/CP.13, la Conférence des Parties a décidé de dresser en 2010 un bilan intermédiaire des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié relatif à l'article 6 de la Convention en vue d'évaluer son efficacité et de déceler d'éventuels lacunes et besoins nouveaux. Par la même décision, elle a décidé de faire en 2012 le point sur l'exécution dudit programme de travail.
2. Par la même décision, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'organiser des ateliers thématiques régionaux et sous-régionaux pour mettre en commun les enseignements tirés et les meilleures pratiques, en collaboration avec les partenaires intéressés et avant le bilan intermédiaire du programme de travail en 2010, dans la limite des fonds disponibles.
3. La Conférence des Parties a en outre prié le secrétariat de présenter des rapports à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), pour examen, sur les progrès réalisés par les Parties en ce qui concerne l'application de l'article 6, sur la base des informations contenues dans les communications nationales et dans d'autres sources. Ces rapports seront publiés périodiquement, en particulier pour le bilan intermédiaire de 2010 et l'examen de 2012.
4. La Conférence des Parties a en outre prié le secrétariat d'améliorer encore l'utilité et la pertinence du Centre d'information sur les réseaux d'information CC:iNet, conformément au rapport d'évaluation de ce Centre¹, et de faciliter la diffusion d'informations provenant du CC:iNet et d'autres sources.

II. Objectifs

5. Afin d'encourager les améliorations fondées sur l'expérience, les objectifs du bilan intermédiaire sont les suivants:
 - a) Faire le point sur les progrès déjà accomplis dans l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié, étant entendu que ce travail se poursuit;
 - b) Recenser les besoins essentiels, les lacunes potentielles et les obstacles en ce qui concerne l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié;
 - c) Recenser les enseignements tirés et les bonnes pratiques pour qu'ils soient diffusés, encouragés, exploités à nouveau et introduits comme il convient;
 - d) Recenser les recommandations sur les nouvelles mesures à prendre pour améliorer et renforcer le programme de travail de New Delhi modifié.

¹ FCCC/SBI/2007/26.

III. Sources d'information

6. Les informations sur l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié recueillies pour le bilan intermédiaire devraient notamment être tirées des sources suivantes:

- a) Rapports des ateliers thématiques régionaux consacrés à l'application de l'article 6 de la Convention, notamment la première série d'ateliers thématiques régionaux;
- b) Communications des Parties;
- c) Communications nationales et autres rapports nationaux pertinents;
- d) Informations sur l'exécution du programme mises en commun par les Parties et les organisations concernées par le biais du CC:iNet;
- e) Rapports et communications du Fonds pour l'environnement mondial et de ses agents d'exécution, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées ainsi que les parties prenantes intéressées.

IV. Résultats escomptés

7. Tirant parti des sources d'information énumérées dans la section III, le secrétariat établira, pour examen par le SBI à sa trente-troisième session:

- a) Un rapport sur les besoins essentiels, les lacunes éventuelles, les obstacles et les progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié;
- b) Un rapport sur la mise en œuvre en vraie grandeur du CC:iNet;
- c) Un document de la série MISC contenant des communications reçues des Parties, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées ainsi que des parties prenantes intéressées répondant à l'invitation lancée par le SBI à sa trente-deuxième session.

8. À sa trente-troisième session, le SBI examinera les documents énumérés au paragraphe 7 ci-dessus et toute autre information concernant l'achèvement de l'examen intermédiaire afin de recommander, pour adoption par la Conférence des Parties à sa seizième session, un projet de décision qui devrait notamment porter sur les nouvelles mesures à prendre pour améliorer ou renforcer l'exécution du programme de travail de New Delhi modifié.

Annexe IV

[English only]

Text for a draft decision for consideration by the Subsidiary Body for Implementation at its thirty-third session

Draft decision -/CP.16

Implementation of the Buenos Aires programme of work on adaptation and response measures

[The Conference of the Parties,

Recalling Article 4, paragraph 8, of the Convention,

Also recalling decisions 5/CP.7 and 1/CP.10,

Having considered the reports on the workshops referred to in paragraph 8 of decision 1/CP.10 and the expert meetings referred to in paragraph 16 of the same decision, as well as submissions from Parties and relevant organizations on this matter,¹

[Acknowledging the assessment process that has been ongoing since the fourteenth session of the Conference of the Parties [as provided for in paragraph 22 of decision 1/CP.10], and the valuable inputs to it from Parties and relevant stakeholders,]

[Acknowledging the efforts already made by Parties to meet the specific needs and concerns of developing country Parties,]

[Recognizing the relevance of the work undertaken and lessons learned to date, in informing the continued implementation of actions on adaptation,]

Acknowledging that there is a need to [enhance efforts to] further implement decisions 5/CP.7 and 1/CP.10 [, as follows],

1. *[Agrees* to further implement decisions 5/CP.7 and 1/CP.10 in the areas of the adverse effects of climate change and the impact of the implementation of response measures, as follows;]

2. *[Requests* the secretariat to continue to engage relevant organizations, institutions, experts and communities in the implementation of the activities identified in this decision;]

I. Adverse effects of climate change

3. *[Asserts* the importance of a country-driven approach [, supported by financial, technical and human resources, that enables developing country Parties to undertake] [that allows developing country Parties to pursue] the specific activities most appropriate to their unique national circumstances;]

¹ The submissions contained in documents FCCC/SBI/2008/MISC.4, FCCC/SBI/2008/MISC.9 and Add.1, FCCC/SBI/2008/MISC.10, FCCC/SBI/2009/MISC.11/Rev.1, and FCCC/SBI/2010/MISC.1 and Add.1.

4. [Reiterates that action related to adaptation to the adverse effects of climate change should follow an assessment and evaluation process, based on national communications and/or other relevant information, so as to prevent maladaptation and to ensure that adaptation actions are environmentally sound and will produce real benefits in support of sustainable development;]

5. [Establishes its three-year work plan for enhancing implementation of adaptation in developing countries, [taking into account the urgent and immediate needs of developing countries that are particularly vulnerable to the adverse effects of climate change, especially the least developed countries and small island developing States, and further taking into account the needs of countries [in Africa] affected by drought, desertification and floods [, particularly in Africa]], including the actions referred to in paragraph 7 below;]

6. [Requests Parties included in Annex II to the Convention to support implementation of the work plan referred to in paragraph 5 above for enhancing implementation of adaptation, including through the following actions;]

7. [Invites relevant organizations and other stakeholders to participate in the implementation of the following activities, and to share the outcomes at subsequent sessions of the Subsidiary Body for Implementation, as appropriate:]

(a) [Financial resources [to]:]

- [Address[ing] the need for additional, sufficient, predictable and sustainable resources to facilitate implementation of adaptation actions on the ground;]
- [[Support developing countries, in particular the least developed countries and small island developing States, while] Addressing the need for equitable disbursement of financial support [to vulnerable countries];]

Alternative operative paragraphs:

- [Encourages developed country Parties to enhance efforts to improve information on accessing existing funds for adaptation, including for the implementation of priorities identified in national adaptation programmes of action, national communications and/or other relevant documents;]
- [Requests Parties to continue to provide information on available support through, inter alia, the web-based interface on the UNFCCC website;]
- [Encourages developed country Parties to continue efforts to enhance access to existing funds for adaptation, including by integrating adaptation into development cooperation programmes to the extent feasible, disseminating information on modalities for access, and building capacity for the preparation of project proposals and for project implementation;]
- [Urges Parties included in Annex II to the Convention and relevant international and regional organizations to continue to provide financial and technical support for the implementation by Parties not included in Annex I to the Convention of activities related to addressing the adverse effects of climate change;]

(b) [Vulnerability and adaptation assessments:]

- [Facilitating the sharing of information and knowledge of best practices and lessons learned from results of vulnerability and adaptation assessments;]

alt

[Implement actions as a result of South–South information sharing;]

- [[Enhancing] activities related to vulnerability and adaptation assessments, including developing regional climate models, collecting socio-economic data and scenarios, developing relevant tools, promoting and increasing capacity for integrated assessments, encouraging the use of multidisciplinary teams, and enhancing targeted packaging and dissemination of climate data and the results of vulnerability and adaptation assessments;]
- [Inviting the Intergovernmental Panel on Climate Change to consider, without prejudice to its ongoing and planned work, preparing a special report on the implications of the adverse effects of climate change on vulnerable regions;]

Alternative operative paragraphs:

- [*Encourages* Parties to facilitate the sharing of information and knowledge of best practices and lessons learned from results of vulnerability and adaptation assessments;]
- [*Further encourages* Parties to enhance efforts to raise awareness and build capacity at the local, national and regional levels to enable planning and preparation for and responses to adaptation, inter alia, to improve the understanding of effective adaptation;]
- [*Calls* on Parties, relevant organizations and stakeholders to enhance activities related to vulnerability and adaptation assessments, including developing regional climate models, collecting socio-economic data and scenarios, developing relevant tools, promoting and increasing capacity for integrated assessments, encouraging the use of multidisciplinary teams, and enhancing targeted packaging and dissemination of climate data and the results of vulnerability and adaptation assessments;]

(c) [Adaptation planning and implementation:]

- [Providing support for implementation strategies for action plans arising from adaptation assessments, and integrating these into local, sectoral and national development policies and plans;]

alt

[Support implementation strategies for action plans arising from adaptation assessments;

Integrate the implementation strategies into local, sectoral and national development policies and plans;]

- [Develop a ‘NAPA-like’ process to meet the urgent and immediate needs of developing countries not afforded the opportunity under the least developed countries work programme;]
- [Ensure that adaptation projects identified through national adaptation programmes of action and ‘NAPA-like’ processes are implemented;]
- [Support the implementation of adaptation at local, sectoral, national and regional levels;]

Alternative operative paragraphs:

- [*Reiterates* that action related to adaptation to the adverse effects of climate change should follow an assessment and evaluation process, based on national communications and/or other relevant information, so as to prevent

maladaptation and to ensure that adaptation actions are environmentally sound and will produce real benefits in support of sustainable development;]

- [*Urges* developing country Parties to enhance national planning for adaptation, including by integrating adaptation into the planning process, disseminating information on, and building upon, lessons learned from the national adaptation programmes of action process, and drawing upon information in national communications from Parties and other relevant documents;]
- [*Further encourages* developing country Parties to continue to document their adaptation priorities and needs in relevant national documents and strategies, as appropriate;]
- [*Encourages* developed country Parties to continue providing support for implementation strategies for action plans arising from adaptation assessments, and to integrate these into local, sectoral and national development policies and plans;]

(d) [Risk management and risk reduction:]

- [[Facilitating the] sharing of information and knowledge of best practices and lessons learned in relation to risk management and risk reduction approaches, and new approaches to risk sharing and risk transfer [, including insurance];]

Alternative operative paragraphs:

- [*Urges* Parties to enhance efforts to facilitate the sharing of information and knowledge of best practices and lessons learned in relation to risk management and risk reduction approaches, and new approaches to risk sharing and risk transfer [, including insurance];]
- [*Urges* all Parties to promote risk management approaches and other appropriate responses to the adverse effects of climate change, building upon the practical experience of international, regional and national organizations and the private sector, including by disseminating information on best practices and lessons learned;]

(e) [Regional collaboration:]

- [[Providing resources for] Establish[ing] and/or enhanc[e][ing] the capacity of regional centres to support national-level adaptation activities in the areas of access to and dissemination of knowledge, technical support and capacity-building;]
- [[Promoting] regional and interregional cooperation [and coordination] on all aspects of adaptation;]
- [Regional cooperation on adaptation and opportunities for further South–South and North–South cooperation between countries and regional centres specialized in adaptation planning and implementation;]

Alternative operative paragraphs:

- [*Invites* Parties to strengthen the engagement of relevant actors and organizations and to promote synergies between relevant processes and the work of international and regional organizations and the private sector;]
- [*Invites* relevant organizations, institutions, experts and communities to participate in the implementation of activities identified in this decision;]

- [*Urges* relevant organizations, institutions, experts and communities to undertake their own activities, and share the outcomes at agreed sessions of the Subsidiary Body for Implementation, as appropriate;]
- (f) [Capacity-building, education, training and public awareness:]
- [Organizing regional training workshops, [subject to the availability of resources,] aimed at enhancing the capacity of developing country Parties to implement adaptation;]
 - [[Promoting] activities relating to capacity-building, education, training and public awareness, taking into consideration the outcomes of the above-mentioned workshops;]
- [(g) Transfer of technology for adaptation:
- Identify and analyse priority technology needs for adaptation;
 - Undertake assessments of country-specific technology needs for adaptation;
 - Promote joint research and development programmes;
 - Identify barriers to technology transfer, and measures to address these barriers, including through sectoral analysis;
 - Support access to technology to address needs of developing countries regarding adaptation measures;]
- (h) [Sharing of information and knowledge;]
- (i) [Systematic observation:]
- [[Providing] support for activities aimed at strengthening national and local networks in areas of systematic observation and the rescue, archiving, analysis and dissemination of data at the national and regional levels;]

Alternative operative paragraphs:

- [Encourages Parties to continue to support activities aimed at strengthening national and local networks in areas of systematic observation and the rescue, archiving, analysis and dissemination of data at the national and regional levels;]
- [Invites Parties and relevant international, regional and national organizations to collaborate and enhance their efforts to build the institutional capacities to collect, process and analyse relevant data in order to carry out vulnerability and adaptation assessments;]

8. *Encourages* Parties to consider the information and advice emerging from the first phase of the Nairobi work programme on impacts, vulnerability and adaptation to climate change,² as appropriate, in the implementation of activities identified in this decision;

9. [*Urges* Parties included in Annex II to the Convention and relevant international and regional organizations to increase their financial and technical support for the implementation by Parties not included in Annex I to the Convention of activities related to addressing the adverse effects of climate change;]

² FCCC/SBSTA/2008/13, annex I.

10. [*Calls on* all Parties to monitor and report on measures undertaken to address adaptation needs, with the aim of enhancing the collective learning and enhanced understanding of vulnerabilities, impacts and adaptation measures, and to continue to report on these measures through their national communications;]

11. [*Invites* relevant organizations and other stakeholders to participate in the implementation of the activities identified in paragraph 7 above, and to share the outcomes at subsequent sessions of the Subsidiary Body for Implementation as appropriate;]

12. [*Invites* the Intergovernmental Panel on Climate Change to consider, without prejudice to its ongoing and planned work, preparing a special report on the implication of the adverse effects of climate change on vulnerable regions;]

II. Impact of the implementation of response measures

Option 1:

13. [*Establishes* a forum under the guidance of the Chair of the Subsidiary Body for Implementation, to be held in conjunction with meetings of the subsidiary bodies, for Parties and representatives of relevant intergovernmental organizations, with participation from the scientific, financial and private insurance sectors, which will include the following components:]

Alt

[*Invites* relevant organizations and other stakeholders to participate in the implementation of the following activities, and to share the outcomes at subsequent sessions of the Subsidiary Body for Implementation, as appropriate:]

(a) [Financial risk management:]

- Exploring possible collaboration between the climate change community, government programmes and the private insurance sector;
- Promoting private–public partnerships linking insurance mechanisms and risk-reduction mechanisms;
- Building capacity at the national level for risk management, risk financing and risk transfer;
- Identifying means by which to engage the private sector in the development of alternative risk transfer mechanisms;

(b) [Modelling:]

- Disseminating modelling tools and models to Parties not included in Annex I to the Convention, and ensuring increased collaboration on modelling activities on an ongoing basis;
- Developing methodologies to assist developing countries in assessing vulnerability to the impact of the implementation of response measures;
- Developing draft guidance documents on how to undertake socio-economic assessments of the impact of the implementation of the response measures to be piloted in selected countries as a basis for detailed and comprehensive guidance;
- Developing, in collaboration with international organizations, methodologies to assess the impacts on developing countries of policies already implemented by Parties included in Annex I to the Convention;

- Collaborating with the scientific research community, including the Intergovernmental Panel on Climate Change, to improve the quality of models, in particular those that assess the impact of the implementation of response measures on developing countries, with a view to fully addressing this issue in the future work of the Intergovernmental Panel on Climate Change;
 - Building capacity at the national level to model the impact of the implementation of response measures;
- (c) [Economic diversification:]
- Providing support for the integration of economic diversification into sustainable development strategies;
 - Exchanging experiences in economic diversification, and lessons learned, with a view to identifying what technical assistance may be needed to develop structural and institutional capacity, and/or to establishing a mechanism to facilitate efforts to achieve economic diversification;
 - Collaboration by the secretariat with relevant international organizations and the private sector in developed countries on matters relating to economic diversification;
 - Building capacity, at the national level, in the area of economic diversification;
 - Promoting private–public partnerships in various areas to support economic diversification;
 - Providing recommendations for encouraging direct investment by and technology transfer from developed countries to assist in the economic diversification of developing countries;
 - Addressing the extent to which trade and export barriers affect economic diversification in developing countries;

14. [*Invites* relevant organizations and other stakeholders to participate in the implementation of the activities identified in paragraph 13 above, and to share the outcomes at subsequent sessions of the Subsidiary Body for Implementation, as appropriate;]

15. [*Invites* other relevant international and regional organizations to provide information on lessons learned from work that may be relevant to the consideration of potential consequences;]

16. [*Requests* the secretariat to compile this information, as well as information on work being undertaken by other UNFCCC bodies for consideration by the Subsidiary Body for Implementation at its thirty-fourth session;]

17. [*Requests* the Subsidiary Body for Implementation to consider [the outcomes of the activities] [the information provided] in this decision and recommend a draft decision for adoption by the Conference of the Parties at its xx session;]

18. *Decides* to assess the implementation of this decision at its xx session, with a view to agreeing on any further action.

Option 2:

19. *Recognizes* that the potential impacts of response measures is a challenge faced by all Parties;

13. *Acknowledges* the challenges in anticipating, attributing and quantifying response measures;

14. *Notes* that work on this issue should build on relevant decisions, and work being carried out by other bodies and in other processes under the Convention, with the aim of maintaining an approach that is coherent with other work in the UNFCCC process;

15. *Further notes* that any consideration of these impacts should focus on [small island developing States and the least developed countries] [the poorest countries and those least able to address these impacts];

16. *Recognizes* that in order to further the implementation of actions by Parties on response measures, there is a need to deepen understanding of response measures and any observed impacts, and that this can be achieved through various means, including:

(a) The regular and systematic provision of information by all Parties, which is as complete as possible, on potential and observed impacts of policies and measures, in particular through national communications, and the regular review of this information;

(b) The assessment of potential consequences and observed impacts carried out by, inter alia, relevant national institutions and international organizations;

(c) Information on work being carried out by other UNFCCC bodies that may be relevant to the consideration of potential consequences.]

Annexe V

[English only]

Text for a draft decision for consideration by the Subsidiary Body for Implementation at its thirty-third session

Draft decision -/CP.16

[Capacity-building under the Convention

The Conference of the Parties,

[*Recalling* decisions 2/CP.7, 2/CP.10, 4/CP.12, 6/CP.14 and 8/CP.15,

Acknowledging that capacity-building for developing countries is essential to enable them to participate fully in, and implement effectively their commitments under, the Convention,

Reaffirming that decision 2/CP.7 remains effective and should continue to guide the implementation of capacity-building activities in developing countries,]

Noting that a range of the priority issues identified in the framework for capacity-building in developing countries is being supported by Parties included in Annex II of the Convention, the Global Environment Facility and other multilateral, bilateral and international agencies, [the private sector] and intergovernmental and non-governmental organizations,

[*Also noting* that gaps still remain and the availability of and access to financial and technical resources is still an issue to be addressed, in order to progress qualitatively and quantitatively on the capacity-building implementation,]

[*Acknowledging* that capacity-building is a country-driven and learning-by-doing process that responds to the specific needs and priorities of the countries concerned,

Having considered the information in documents prepared by the secretariat in support of the second comprehensive review of the implementation of the framework for capacity-building in developing countries and submissions by Parties on the issue,^{1]}

1. *Decides* that the scope of needs and priority areas identified in the framework for capacity-building in developing countries, as contained in decision 2/CP.7, and the key factors identified in decision 2/CP.10 are still relevant;

2. *Further decides that* new capacity-building needs and priorities in developing countries emerging from the processes and initiatives launched after the completion of the first comprehensive review as well as from the negotiations under the Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action under the Convention will need to be taken into account in the further implementation of the framework for capacity-building in developing countries;

¹ FCCC/SBI/2009/MISC.1, FCCC/SBI/2009/MISC.2, FCCC/SBI/2009/MISC.8, FCCC/SBI/2009/MISC.12/Rev.1, FCCC/SBI/2009/4, FCCC/SBI/2009/5 and FCCC/SBI/2009/10.

3. *Also decides* that further implementation of the framework for capacity-building in developing countries should be improved at the systemic, institutional and individual levels as appropriate, by:
 - (a) Ensuring consultations with stakeholders throughout the entire process, from the design of activities to their implementation;
 - (b) Enhancing integration of climate change issues and capacity-building needs into national development strategies, plans and budgets;
 - (c) Increased country-driven coordination of capacity-building activities;
 - (d) Strengthened networking and information sharing among developing countries, especially through South–South and triangular cooperation;
 - (e) Building on existing skills and capacities [, where available,] [, as appropriate,] related to development and implementation of capacity-building activities [and delivery of reporting, including national communications [and inventories]];
 - (e bis) Developing and/or strengthening skills and capacities related to the implementation of climate change related activities;
 - (f) [Strengthening national and regional research institutions;]
4. [*Encourages* cooperative efforts between developed country Parties and developing country Parties to conceptualize and develop ideas and devise the implementation of activities, and monitor their impact;]
- 4.bis [*Encourages* cooperative efforts between developing and developed country Parties to formulate concepts, develop approaches, implement activities, and monitor their impacts, in accordance with country-driven priorities;]
5. *Decides* that financial and technical support should be provided for the establishment and strengthening of national climate change focal points, national climate change secretariats or committees and national IPCC focal points, as appropriate, to enhance the implementation of the Convention in developing countries, particularly in least developed countries and small island developing States;
6. *Requests* the Subsidiary Body for Implementation to develop a five-year plan of action on capacity-building, including activities, timeframes, financial requirements and sources of funding, with the objective of enhancing the implementation of the framework for capacity-building in developing countries and addressing new and emerging capacity needs, with a view to the adoption of their plan of action by the Conference of the Parties at its seventeenth session;
7. *Decides* to establish an expert group on capacity-building with the terms of reference contained in the annex to this decision;
8. *Also decides* to review, at its twenty-first session, the progress of the work of the expert group and its terms of reference, including, if appropriate, the status and continuation of the expert group;
9. *Further decides* that the next and subsequent comprehensive reviews of the framework for capacity-building in developing countries will be undertaken using simple and effective performance indicators developed by the expert group referred to in paragraph 7 above;
10. *Requests* the secretariat to improve the process for regularly gathering and disseminating information on capacity-building activities in developing countries, recognizing the usefulness of information on capacity-building deriving from the compilation and synthesis of national communications, annual submissions by Parties and

other documents relevant to this effort, in collaboration with the Global Environment Facility and its agencies and bilateral and multilateral agencies, as appropriate;

11. *Invites* Parties to enhance reporting on best practices related to capacity-building in their national communications, submissions and other relevant documents, with a view to furthering learning and broadening the impact of capacity-building activities;

12. *Requests* the Global Environment Facility, as an operating entity of the financial mechanism, to increase its support to capacity-building activities in developing countries in accordance with decisions 2/CP.7 and 4/CP.9;

13. *Urges* Parties included in Annex II to the Convention and other Parties that are in a position to do so, multilateral, bilateral and international agencies and the private sector to continue providing financial resources to support capacity-building action in developing countries;

14. *Invites* relevant United Nations agencies and intergovernmental organizations to continue providing support for capacity-building efforts in developing countries, emphasizing and stressing the need for full involvement of developing countries in the conception and development of such activities;

15. *Requests* the Subsidiary Body of Implementation, at its fortieth session, to initiate a third comprehensive review of the implementation of the framework for capacity-building in developing countries, with a view to completing the review at the twenty-first session of the Conference of the Parties.]

Annexe VI

[English only]

Text for a draft decision for consideration by the Subsidiary Body for Implementation at its thirty-third session

Draft decision -/CMP.6

[Capacity-building under the Kyoto Protocol

The Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol,

Recalling decisions 6/CMP.4 and 7/CMP.5,

Acknowledging that capacity-building for developing countries is essential to enable them to participate in the implementation of the Kyoto Protocol,

Noting that a range of the priority areas identified in decisions 29/CMP.1 and 2/CP.7 are being addressed by Parties, multilateral and bilateral agencies [and the private sector], especially building capacity to develop and implement clean development mechanism project activities,

Also noting the [importance of the private sector] [role [that may be] [to be] played by the private sector] [additional role that may be played by the private sector] in building capacity to develop and implement clean development mechanism project activities,

Acknowledging the work undertaken in the context of the Nairobi Framework to catalyse the clean development mechanism in Africa [and the need to move the process further,]

Also noting that key needs remain to be addressed to enable developing countries, in particular the least developed countries, African countries and small island developing States [and other vulnerable regions and countries], to effectively participate in the clean development mechanism,

Having considered the information in documents prepared by the secretariat in support of the second comprehensive review of the implementation of the framework for capacity-building in developing countries,¹

1. *Decides* that the scope of capacity-building needs, as contained in the framework for capacity-building in developing countries,² the key factors identified in decision 2/CP.10 and the priority areas for capacity-building relating to the participation of developing countries in the clean development mechanism contained in decision 29/CMP.1 are still relevant;

¹ FCCC/SBI/2009/MISC.1, FCCC/SBI/2009/MISC.2, FCCC/SBI/2009/MISC.8, FCCC/SBI/2009/MISC.12/Rev.1, FCCC/SBI/2009/4, FCCC/SBI/2009/5 and FCCC/SBI/2009/10.

² Decision 2/CP.7.

2. *Encourages* Parties to further improve the implementation of capacity-building activities relating to the implementation of the Kyoto Protocol and to report on the effectiveness and sustainability of related capacity-building programmes;
3. *[Urges] [Invites]* Parties that are in a position to do so, multilateral, bilateral and international agencies and the private sector to continue to provide technical and financial resources in a coordinated manner to support capacity-building activities in developing countries as it relates to the implementation of the Kyoto Protocol, addressing the following challenges, inter alia:
 - (a) Geographical distribution of clean development mechanism project activities;
 - (b) Lack of technical expertise to estimate changes in carbon stock in soil;
 - (c) The need to train and retain experts to plan and implement project activities;
4. *Invites* Parties included in Annex II of the Convention in a position to do so to provide capacity-building support for the planning and implementation of clean development mechanism project activities at national and regional levels, as appropriate;
5. *Decides* that further implementation of the framework for capacity-building in developing countries should be improved at the systemic, institutional and individual level, as appropriate, by:
 - (a) Ensuring consultations with stakeholders throughout the entire process, from the design of clean development mechanism project activities to their implementation;
 - (b) Enhancing integration of capacity-building needs relating to the participation in the Kyoto Protocol into national development strategies and plans;
 - (c) Increased country-driven coordination of capacity-building activities;
 - (d) Strengthened networking and information sharing among developing countries, especially through South-South and triangular cooperation;
6. *Encourages* cooperative efforts between developing country Parties and developed country Parties to conceptualise and implement capacity-building activities relating to the participation in the clean development mechanism;
7. *Encourages relevant* intergovernmental and non-governmental organizations, in particular the United Nations Development Programme, the United Nations Environment Programme, the World Bank Group, the African Development Bank and the secretariat of the UNFCCC, to continue enhancing and coordinating their capacity-building activities under the Nairobi Framework including support towards building skills;
8. *Decides* to initiate a third comprehensive review of the implementation of the framework for capacity-building in developing countries at the fortieth session of the Subsidiary Body for Implementation, with a view to completing it at the eleventh session of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol.
9. *Requests* the Subsidiary Body for Implementation to develop terms of reference for the third comprehensive review at its fortieth session.]

Annexe VII

Projet de mandat concernant l'examen du Fonds pour l'adaptation

[Mandat concernant l'examen initial du Fonds pour l'adaptation

I. Introduction

1. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a décidé de procéder, à sa sixième session, à un examen de toutes les questions relatives au Fonds pour l'adaptation, notamment de son cadre institutionnel, en vue de s'assurer de l'efficacité et du caractère approprié du Fonds. Il sera tenu compte lors de cet examen des conclusions des rapports d'évaluation de l'efficacité du secrétariat et de l'administrateur assurant le service du Fonds pour l'adaptation et des observations communiquées par les Parties et d'autres organisations intergouvernementales et parties prenantes intéressées. La CMP a en outre décidé que les mécanismes institutionnels provisoires prévus en accord avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la fourniture de services de secrétariat au Conseil du Fonds pour l'adaptation, ainsi qu'avec la Banque mondiale concernant les fonctions d'administrateur du Fonds pour l'adaptation, seraient examinés à sa sixième session¹.

2. À sa cinquième session, la CMP a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'engager, à sa trente-deuxième session, l'examen du Fonds pour l'adaptation, ainsi que d'arrêter le mandat de cet examen et de faire rapport à la CMP à sa sixième session, afin que celle-ci puisse procéder à l'examen à cette même session².

II. Objectif

3. L'objectif de cet examen initial est de s'assurer de l'efficacité et du caractère approprié du Fonds pour l'adaptation et de ses mécanismes institutionnels provisoires afin que la CMP puisse adopter une décision adaptée à sa sixième session.

III. Portée

4. Toutes les questions relatives au Fonds pour l'adaptation, notamment son cadre institutionnel, seront examinées. Vu que le Fonds pour l'adaptation ne fonctionne effectivement que depuis peu, l'examen comprendra essentiellement les tâches ci-après, sans se limiter nécessairement à celles-ci:

[x. Faire un bilan des progrès accomplis et des enseignements à retenir à la suite de la mise en place du Fonds [y compris des modalités définies au paragraphe 2 de la décision 5/CMP.2 [et précisées [étayées par] [dans] la décision 1/CMP.3]], compte tenu du fait que ces travaux sont toujours en cours;]

¹ Décision 1/CMP.3, par. 32 à 34.

² Décision 5/CMP.5.

a) Les mécanismes institutionnels provisoires du FEM fournissant à titre provisoire des services de secrétariat au Conseil du Fonds pour l'adaptation, ainsi que les mécanismes institutionnels provisoires de la Banque mondiale assurant à titre provisoire les fonctions d'administrateur du Fonds pour l'adaptation, et les modalités de fonctionnement du Conseil du Fonds pour l'adaptation;

b) Les rapports d'évaluation de l'efficacité du FEM pour la fourniture à titre provisoire de services de secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation, ainsi que des mécanismes institutionnels provisoires de la Banque mondiale assurant à titre provisoire les fonctions d'administrateur du Fonds pour l'adaptation; et

c) Une évaluation comparative du coût administratif de la fourniture à titre provisoire de services de secrétariat par le FEM au Conseil du Fonds pour l'adaptation, et par la Banque mondiale de services d'administrateur provisoire du Fonds pour l'adaptation et du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

IV. Aspects méthodologiques

5. Pour conduire l'examen initial du Fonds pour l'adaptation lors de la CMP, les Parties s'appuieront sur les sources d'information suivantes:

a) Informations communiquées par les Parties, d'autres organisations intergouvernementales et parties prenantes intéressées concernant, entre autres, les mécanismes institutionnels provisoires du FEM assurant à titre provisoire les services de secrétariat du Conseil du Fonds pour l'adaptation, ainsi que les mécanismes institutionnels provisoires de la Banque mondiale exerçant à titre provisoire les fonctions d'administrateur du Fonds pour l'adaptation et les modalités de fonctionnement du Conseil, étayées par les rapports annuels du Conseil du Fonds pour l'adaptation à la CMP;

b) Rapports d'évaluation indépendants de l'efficacité du secrétariat et de l'administrateur assurant le service du Fonds pour l'adaptation, qui devront être établis par le Conseil du Fonds ou par une entité indépendante désignée à cette fin par le Conseil du Fonds;

c) Analyse comparative du coût administratif de la fourniture à titre provisoire de services de secrétariat par le FEM au Conseil du Fonds pour l'adaptation et de celui des services fournis par la Banque comme administrateur provisoire du Fonds pour l'adaptation et du Conseil du Fonds pour l'adaptation; et

d) Rapports annuels du Conseil du Fonds pour l'adaptation à la CMP.]

Annexe VIII

[English only]

Text for further consideration by the Subsidiary Body for Implementation and the Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice

Matters relating to Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol

1. [Recalling decision 31/CMP.1;
2. [[The Subsidiary Body for Implementation (SBI) acknowledged that the potential impacts of response measures is a challenge faced by all countries.] [Parties noted that striving to minimize the adverse impacts of mitigation policies and measures is a common concern of both developed and developing countries.] [They further noted that any consideration of these impacts should [initially] focus on the poorest countries and those least able to address those impacts.]]

Alt: [Parties noted that striving to minimize the adverse impacts of mitigation policies and measures is an obligation of Parties included in Annex I to the Convention (Annex I Parties) and a concern of developing countries and [emphasizing][the SBI emphasized]the commitment of Annex I Parties to minimize adverse social, environmental and economic impacts of response measures on developing country Parties, particularly those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention.]

3. [[Recognizing][The SBI [and the SBSTA]recognized] the special difficulties of those countries, especially developing countries, whose economies are particularly dependent on fossil fuel production, use and exportation[and/or are faced with serious difficulties in switching to alternatives], as a consequence of action taken to limit greenhouse gas emissions.]

4. [[Recognizing][The SBI recognized] that developing country Parties need to be given full consideration as they would have to bear a disproportionate or abnormal burden under the Convention.]

5. [[Considering][Recalling][The SBI [and the SBSTA]underlined] the importance of the principles outlined in Article 3 of the Convention in the implementation of Article 3, paragraph 14, [and Article 2, paragraph 3,]of the Kyoto Protocol.]

6. [Developed country Parties shall not resort to any form of unilateral measures including countervailing trade measures, against goods and services imported from developing countries on grounds of protection and stabilization of the climate. Such measures would violate the principles and provisions of the Convention, including, in particular, those related to the principle of common but differentiated responsibilities (Article 3, paragraph 1), to trade and climate change (Article 3, paragraph 5), and to the relationship between mitigation actions of developing countries and the provision of financial resources and technology by developed country Parties (Article 4, paragraphs 3 and 7).]

Alt: [The SBI [and the SBSTA]underlined the importance of Article 3 of the Convention in the implementation of Article 3, paragraph 14, and Article 2, paragraph 3, of the Kyoto Protocol.]

Alt: [Parties, in the pursuit of the objective and implementation of the Convention, shall not resort to any measures, in particular unilateral fiscal or non-fiscal measures applied at the border against goods and services imported from Parties, that constitute a means of arbitrary or unjustified discrimination or a disguised restriction on international trade, taking into account the relevant provisions of the Convention and further recognizing the principle enshrined in Article 3, paragraph 5.]

7. [The SBI [and the SBSTA]acknowledged the work being carried out by other bodies under the Convention and its Kyoto Protocol, with the aim of maintaining an approach that is coherent with other relevant work under the UNFCCC process.]

8. [[Emphasizing][The SBI [and the SBSTA]emphasized] that [developed country]Parties [included in Annex I to the Convention]shall, in the implementation of policies and measures, strive to minimize the adverse effects, including the adverse effects of climate change, effects on international trade, and social, environmental and economic impacts on other Parties, especially developing country Parties, and in particular those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention, taking into account its Article 3.]

9. [The SBI [and the SBSTA]noted the need to deepen Parties' understanding of adverse impacts and the need to continue to share information on the nature of impacts of response measures. Sharing of information can be achieved through the regular and systematic provision by all Parties of information that is as complete as possible on potential and observed impacts of policies and measures, in particular through [Annex I]national communications, and the regular review of this information.]

Alt: [[Acknowledging][The SBI [and the SBSTA]noted]the need to share information on the nature of adverse impacts of response measures experienced by developing country Parties and the steps Annex I Parties are taking, in the implementation of policies and measures under Article 2 of the Kyoto Protocol, to minimize adverse effects, especially on developing country Parties, in particular those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention.]

Alt: [[Noting][The SBI [and the SBSTA]]noted the importance of the exchange of information and the development of methodologies on the assessment of adverse social, environmental and economic impacts on developing country Parties, particularly those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention.]

Option 1: The SBI [and the SBSTA]also noted the complexities of assessing the attribution and causation of the adverse impacts of policies and measures, and that understanding of this could be achieved through:

(a) Assessments of potential impacts and observed impacts carried out by, inter alia, relevant national institutions and international organizations;

(b) Information from work being carried out by other UNFCCC bodies that may be relevant in considering potential impacts.

Option 2: The SBI [and the SBSTA]noted the need to deepen the understanding of potential consequences of response measures taken by Annex I Parties on developing country Parties and that this can be achieved through various means including assessments of potential and observed impacts carried out by, inter alia, relevant national institutions and international organizations.

Option 3: The SBI [and the SBSTA]noted the complexities of assessing the attribution and causation of the potential impacts of response measures. The SBI [and the SBSTA]also noted the need to deepen the understanding on the potential impacts of response measures to respond to climate change. This could be achieved through:

(a) Assessments of potential impacts and observed impacts carried out by, inter alia, relevant national institutions and international organizations;

(b) Information from work being carried out by other UNFCCC bodies that may be relevant in considering potential impacts;

(c) The regular and systematic provision by all Parties of information that is as complete as possible on potential and observed impacts of policies and measures, in particular through national communications, and the regular review of this information.

10. Concerned about the gaps in methodology to incorporate information on actions to minimize the adverse impacts of response measures, in particular actions related to the areas listed in paragraph 8 of decision 31/CMP.1.

11. The SBI [and the SBSTA]noted the work of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) on international spillover effects as described in its Fourth Assessment Report, and [that the IPCC has decided][its plans] to further assess [this issue][and co-benefits and trade-offs] in its Fifth Assessment Report.

12. [The SBI [and the SBSTA]invited Parties and relevant organizations to submit to the secretariat, by xx, further information and views on issues relevant to Article 3, paragraph 14[, and Article 2, paragraph 3,] of the Kyoto Protocol, including views on whether a workshop should be held on this matter, and on the issues to be dealt with at any such workshop and to compile the submissions into a miscellaneous document.]

Alt: [[Invites][The SBI [and the SBSTA]also invited] Annex I Parties to submit (by xx) information on the different ways used for reporting on actions to minimize the adverse impacts of response measures, in particular actions related to the areas listed in paragraph 8 of decision 31/CMP.1 and [requests][requested]the secretariat to compile the information submitted above.]

13. [Decides][The SBI [and the SBSTA]decided]to work on a road map for a phased approach to the implementation of Article 3, paragraph 14, of the Kyoto Protocol, to further its implementation and in accordance with decision 13/CMP.1, and to establish a common reporting methodology to incorporate information on actions to minimize the adverse impacts of response measures, in particular actions related to the areas listed in paragraph 8 of decision 31/CMP.1. The SBI [and the SBSTA]also decided that the common reporting methodology shall be guided by transparency, consistency, comparability, completeness and accuracy.

14. [Requests][The SBI [and the SBSTA]requested] the IPCC to develop guidelines to help determine if Parties included in Annex I to the Convention are striving to minimize adverse effects, including the adverse effects of climate change, effects on international trade, and social, environmental and economic impacts on other Parties, especially developing country Parties, and in particular those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9 of the Convention.

15. [Decides][The SBI [and the SBSTA]decided] to consider what further actions are necessary to help developing country Parties, and in particular those identified in Article 4, paragraphs 8 and 9, of the Convention. Among the issues to be considered shall be the establishment of funding, insurance and transfer of technology, pursuant to Article 3, paragraph 14.

16. The SBI [and the SBSTA]agreed to continue their consideration of these matters at their xx sessions in a joint contact group.]

Annexe IX

[English only]

Privileges and immunities for individuals serving on constituted bodies established under the Kyoto Protocol

Draft treaty arrangements developed by the Contact Group

1. Individuals serving on constituted bodies and other entities [established under the Kyoto Protocol] [established under the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments] listed in [annex] [appendix] [x] shall be accorded such [privileges and] immunities as are necessary for the independent exercise of their official functions. They shall, while exercising their official functions, including the time spent on journeys in connection with their official functions, be accorded:

(a) [Immunity from personal arrest or detention;

(b) [Exemption from inspection of personal baggage, unless there are serious grounds for believing that the baggage contains articles not for personal use or articles the import and export of which is prohibited by law or controlled by the quarantine regulations of the Party concerned; inspection in such a case shall be conducted in the presence of the individual concerned;]

b bis. [The same immunities and facilities in respect of their personal baggage as are accorded to diplomatic envoys;]

(c) Immunity from legal process of every kind in respect of words spoken or written and acts done by them in the course of the performance of their official functions. This immunity from legal process shall continue to be accorded to the individuals referred to in this paragraph notwithstanding that they have ceased to exercise their official functions;

(d) Inviolability for all papers and documents;

(e) [For the purpose of their communication with the constituted bodies and other entities listed in [annex] [appendix] [x] and with the secretariat, the right to use codes and to receive and send papers and documents in whatever form and materials relating to their official functions by courier or in sealed bags or electronic means;]

(f) [The same repatriation facilities in time of international crisis as are accorded to diplomatic agents under the Vienna Convention;]

(g) [[Streamlined processing of visa applications for] [Applications for visas by] the individuals referred to in this paragraph, when accompanied by a document from the secretariat confirming that they are travelling on the business of the constituted bodies and other entities listed in [annex] [appendix] [x], [shall be dealt with as speedily as possible [and granted free of charge]].]

2. [Individuals invited by the constituted bodies and other entities [established under the Kyoto Protocol] [established under the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments] listed in [appendix] [annex] [x] to provide expert advice at meetings of these constituted bodies and other entities [established under the Kyoto Protocol] [established under the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments] listed in [appendix] [annex] [x] shall,

during the period of their service to the relevant constituted body or other entity, including the time spent on journeys in connection with their service, be accorded the [privileges and] immunities referred to in subparagraph[s] [x] of paragraph 1 above.]

3. The individuals referred to in paragraph [1] above are those individuals elected, selected or appointed to serve on the constituted bodies and other entities [established under the Kyoto Protocol] [established under the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments] listed in [appendix] [annex] [x].

4. [Privileges and] immunities are granted to the individuals referred to in paragraphs [1] [and [2]] above for the independent exercise of their official functions [and the effective implementation of [the Kyoto Protocol] [this agreement] [the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments]] and not for the personal benefit of the individuals themselves. The [Executive Secretary of the secretariat [in consultation with xxx]] shall have the right and the duty to waive the immunity of any individual referred to in paragraphs [1] [and [2]] above in any case where, in his or her opinion, the immunity would impede the course of justice and can be waived without prejudice to the interests of the [operation and implementation of [the Kyoto Protocol] [this agreement]] [operation and implementation of the United Nations Framework Convention on Climate Change and its related legal instruments].

5. [The list contained in [appendix] [annex] [x] may be revised [through a decision of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol.]

5 bis. [The list contained in [appendix] [annex] [x] may be revised in accordance with the following procedure:¹

(a) Any Party may propose amendments to [appendix] [annex] [x];

(b) Amendments to [annex] [appendix] [x] shall be adopted at an ordinary session of the [supreme body of the agreement]. The text of any proposed amendment to [annex] [appendix] [x] shall be communicated to the Parties by the secretariat at least six months before the meeting at which it is proposed for adoption. The secretariat shall also communicate the text of any proposed amendment to [annex] [appendix] [x] to the Parties and signatories to the Convention and, for information, to the Depositary;

(c) The Parties shall make every effort to reach agreement on any proposed amendment to [annex] [appendix] [x] by consensus. If all efforts at consensus have been exhausted, and no agreement reached, the amendment to [annex] [appendix] [x] shall as a last resort be adopted by a three-fourths majority vote of the Parties present and voting at the meeting. The adopted amendment to [annex] [appendix] [x] shall be communicated by the secretariat to the Depositary, who shall circulate it to all Parties for their acceptance;

(d) An amendment to [annex] [appendix] [x] that has been adopted in accordance with paragraph 5 bis (b) and (c) above shall enter into force for all Parties to this [agreement] six months after the date of the communication by the Depositary to such Parties of the adoption of the amendment to the [annex] [appendix] [x], except for those Parties that have notified the Depositary, in writing, within that period of their non-acceptance of the amendment to [annex] [appendix] [x]. The amendment to [annex] [appendix] [x] shall enter into force for Parties which withdraw their notification of non-acceptance on the ninetieth day after the date on which withdrawal of such notification has been received by the Depositary;

¹ This paragraph shall be revisited in the light of the overall discussions of the amendment procedures.

(e) If the adoption of an amendment to [annex] [appendix] [x] involves an amendment to this [agreement], that amendment to [annex] [appendix] [x] shall not enter into force until such time as the amendment to this [agreement] enters into force;

(f) [Annex] [Appendix] [x] to this [agreement] shall form an integral part thereof and, unless otherwise expressly provided, a reference to this [agreement] constitutes at the same time a reference to [annex] [appendix] [x].]

[Appendix] [Annex] [X]

1. Executive Board of the clean development mechanism.
2. [Compliance Committee.]
3. Joint Implementation Supervisory Committee.
4. [Adaptation Fund Board.]
5. Expert review teams established under Article 8 of this Protocol.
6. [Committees, panels or groups established by the entities listed in 1–4 above.]

[And other relevant constituted bodies and entities agreed through the post-2012 process]

Annexe X

Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa trente-deuxième session

Documents établis pour la session

FCCC/SBI/2010/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2010/2	Rapport sur les travaux de l'atelier régional européen consacré à l'article 6 de la Convention. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/3	Rapport sur l'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Asie et dans le Pacifique. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/4	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/5	Rapport de la dix-septième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/6	Proposition du Kazakhstan visant à modifier l'annexe B du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/7	Projet de mandat concernant l'examen du Fonds pour l'adaptation. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/8	Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2010/9	Rapport sur l'atelier régional consacré à l'application de l'article 6 de la Convention en Amérique latine et dans les Caraïbes. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2010/INF.1	Status of submission and review of fifth national communications. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/INF.2	Progress report on the work of the Consultative Group of Experts on National Communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/INF.3	Information on financial support provided by the Global Environment Facility for the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/INF.4	Report on the review and assessment of the effectiveness of the implementation of Article 4, paragraphs 1(c) and 5, of the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/INF.5/Rev.1	Status of contributions as at 15 May 2010. Revised note by the secretariat

FCCC/SBI/2010/INF.6	Updated synthesis report on views on the areas of focus set out in section IV of the terms of reference for the review and assessment of the effectiveness of the implementation of Article 4, paragraphs 1(c) and 5, of the Convention agreed at the twenty-ninth session of the Subsidiary Body for Implementation. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2010/MISC.1 et Add.1	Views on possible further action on progress on the implementation of decision 1/CP.10. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBI/2010/MISC.2	Views and recommendations on the possible terms of reference for the review of the Adaptation Fund. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2010/MISC.3	Views on the areas of focus set out in section IV of the terms of reference for the review and assessment of the effectiveness of the implementation of Article 4, paragraphs 1(c) and 5, of the Convention agreed at the twenty-ninth session of the Subsidiary Body for Implementation. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBI/2010/MISC.4	Views on the approach to be taken by the Executive Secretary with regard to the collection of international transaction log fees. Submissions from Parties
FCCC/SB/2010/INF.1 et Corr.1	Report of the Expert Group on Technology Transfer. Note by the Chair of the Expert Group on Technology Transfer
FCCC/TP/2010/1	Options for methodologies for the collection of international transaction log fees. Technical paper

Autres documents disponibles

FCCC/CP/2009/9	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Note du secrétariat
FCCC/CP/2009/11 et Add.1	Rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009
FCCC/KP/CMP/2009/15	Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/KP/CMP/2009/15/Add.1	Annual compilation and accounting report for Annex B Parties under the Kyoto Protocol. Addendum. Compilation and accounting information by Party. Note by the secretariat
FCCC/KP/CMP/2009/16	Rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
FCCC/KP/CMP/2009/21 et Add.1	Rapport de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009
FCCC/KP/CMP/2005/2	Proposition de l'Arabie saoudite visant à modifier le Protocole de Kyoto. Note du secrétariat

FCCC/SBI/2009/4	Analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et de son efficacité pour en faciliter le deuxième examen approfondi. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/5	Synthèse de l'expérience acquise et des enseignements retirés dans l'utilisation d'indicateurs de résultats aux fins du suivi et de l'évaluation du renforcement des capacités aux niveaux national et mondial. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/8	Rapport de la trentième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 1 ^{er} au 10 juin 2009
FCCC/SBI/2009/10	Rapport de synthèse sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/12	Données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre pour la période 1990-2007. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2009/15	Rapport de la trente et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Copenhague du 8 au 12 décembre 2009
FCCC/SBI/2009/INF.9	Status of submission and review of fourth national communications and of reports demonstrating progress. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/INF.11	Information on financial support provided by the Global Environment Facility for the preparation of national communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2009/MISC.1	Information on experiences and lessons learned in the use of performance indicators for monitoring and evaluating capacity building at the national and global levels. Submissions from Parties and intergovernmental organizations
FCCC/SBI/2009/MISC.2	Additional or updated information and views relevant to the completion of the second comprehensive review of the capacity building framework. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2009/MISC.8	Activities to implement the framework for capacity building in developing countries under decision 2/CP.7. Submissions from Parties and relevant organizations
FCCC/SBI/2009/MISC.10 et Add.1	The operation of funds under the Global Environment Facility as an operating entity of the financial mechanism, as well as the Special Climate Change Fund and the Least Developed Countries Fund. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2009/MISC.12/Rev.1	Submission from the United Republic of Tanzania on behalf of the Group of 77 and China and from Sweden on behalf of the European Union and its Member States on completion of the second comprehensive review of the capacity building framework in developing countries under the Convention and the Kyoto Protocol
FCCC/SB/2007/INF.2	Relationship of various provisions of the Mauritius Strategy to the work of the Convention and its Kyoto Protocol. Note by the secretariat
